

**Controverse** La bourse du carbone :  
une bonne idée?

# Relations

*société politique religion*

NUMÉRO 724

mai 2008

## Le syndicalisme dans la tourmente



**Syndicats : le choc  
de la mondialisation**

**Une affaire de société**

**Des expériences  
novatrices**

**Les défis  
du secteur public**

**Regard sur  
le front international**

**L'offensive antisyndicale**

4,95 \$



ARTISTE INVITÉE :  
CHRISTINE CHARTRAND

# Relations

NUMÉRO 724, AVRIL-mai 2008

<b>ACTUALITÉS</b>	4
<b>HORIZONS</b>	
Sauver la forêt amazonienne Bernard Lestienne, s.j.	9
<b>AILLEURS</b>	
Tunisie: le combat pour les libertés Lise Garon	30
<b>CONTROVERSE</b>	
La bourse du carbone : une bonne idée? Steven Guilbeault William Sacher	32 33
<b>EN BREF</b>	35
<b>PROMENADES</b>	
L'âme désertique de Shanghai Ying Chen	36
<b>BLOC-NOTES</b>	
Un bouillonnement social latent en Iran Mouloud Idir	38
<b>MULTIMÉDIAS</b>	39
<b>LIVRES</b>	40

Couverture: Christine Chartrand, *Les voies mathématiques II*, 2006, acrylique et graphite sur toile, 51 x 150 cm

## dossier

### LE SYNDICALISME DANS LA TOURMENTE

10

Depuis une trentaine d'années, la mondialisation néolibérale bouleverse le monde du travail et provoque des revers du côté des syndicats, mais suscite aussi des alliances nouvelles. Au Québec, quelle est la réalité derrière un taux de syndicalisation qui avoisine encore les 40 %? Qu'advient-il du syndicalisme comme mouvement social axé sur l'action politique? Avec la multiplication des emplois atypiques, l'exercice du droit d'association et du droit à la négociation collective est-il devenu une chasse gardée? Quels sont les défis et paradoxes qui caractérisent le syndicalisme d'aujourd'hui?

### Syndicats : le choc de la mondialisation

Jean-Marc Pottie

12

### Une affaire de société

Rolande Pinard

15

### Des expériences novatrices

Louise Boivin

18

### Le cas des travailleurs agricoles migrants

Andrea Gálvez

19

### Les défis du secteur public

Jacques L. Boucher

21

### Regard sur le front international

Sid Ahmed Soussi

23

### L'offensive antisyndicale

Mona-Josée Gagnon

26

### Madeleine Parent : syndicaliste et féministe

Monique Simard

27

## ARTISTE INVITÉE

Christine Chartrand est peintre et relieuse. Après une formation spécialisée en reliure d'art à Montréal, elle y pratique ce métier pendant plusieurs années, puis oriente son travail vers la peinture. Les œuvres littéraires deviennent livres d'artiste regroupant textes et dessins (reliures de type sculptural). Un certain nombre d'entre eux ont été présentés dans des expositions au Québec, en Europe et au Japon. L'artiste reçoit, entre autres, en 1998, le prix international Maestro Rilegatore en Italie. Sa peinture nous parle de la nature sauvage et de l'urbanité, de jeu littéraire et scientifique. Elle s'inscrit dans une approche abstraite où les instruments les plus variés et les larges couteaux font valoir contrastes et textures. En 2007, ses œuvres les plus récentes ont été exposées à la galerie Pangée, à Montréal. Une nouvelle collection est présentement exposée à la galerie Dugal, à Québec. Les photos des œuvres ont été prises par Marcel La Haye.

Revue fondée en 1941

Relations est publiée par le Centre justice et foi, sous la responsabilité de membres de la Compagnie de Jésus et d'une équipe de personnes engagées dans la promotion de la justice.

BUREAUX  
25, rue Jarry Ouest  
Montréal (Québec) H2P 1S6  
tél. : 514-387-2541  
téléc. : 514-387-0206

relations@cjf.qc.ca  
www.revuerelations.qc.ca

DIRECTRICE  
Élisabeth Garant  
RÉDACTEUR EN CHEF  
Jean-Claude Ravet  
RÉDACTEUR EN CHEF ADJOINT  
Marco Veilleux  
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION  
Catherine Caron  
DIRECTION ARTISTIQUE  
Mathilde Hébert  
ILLUSTRATIONS  
Goldstyn, Lino, Zohar

RÉVISION/CORRECTION  
Éric Massé  
COMITÉ DE RÉDACTION  
Gregory Baum, Jean-Marc Biron,  
Louise Dionne, Céline Dubé,  
Guy Dufresne, Jean-François Filion,  
Marc-André Gagnon, Mouloud Idir,  
Nicole Laurin, Guy Paiement,  
Sylvie Paquerot, Rolande Pinard  
COLLABORATEURS  
André Beauchamp, Dominique Boisvert, René Boudreault,  
Marc Chabot, Ying Chen,  
Jean-Marc Éla, Osire Glacier,  
Vivian Labrie, Jean-Paul Rouleau

IMPRESSION  
Impart Litho, Victoriaville  
Les articles de Relations sont répertoriés dans *Repère* et dans *l'Index de périodiques canadiens*, publication de Info Globe.  
Dépôt légal, Bibliothèque nationale du Québec.  
ISSN 0034-3781

ABONNEMENTS  
Ginette Thibault  
8 numéros (un an) : 35 \$ (t. i.)  
Deux ans : 65 \$ (taxes incluses)  
À l'étranger : 45 \$ Étudiant : 25 \$  
Abonnement de soutien : 100 \$ (un an)  
TPS: R119003952 TVQ: 1006003784  
Nous reconnaissons l'aide financière du gouvernement du Canada, par l'entremise du Programme d'aide aux publications (PAP), pour nos dépenses d'envoi postal.

Canada  
Envoi de Poste-publication  
Enregistrement n° 09261

# Mai 68 : un séisme politique inactuel?

JEAN-CLAUDE RAVET

À l'occasion des 40 ans de Mai 68, les commémorations feront entendre des voix discordantes. D'un côté, ceux et celles qui espèrent qu'un soulèvement social du même ordre se reproduise; de l'autre, ceux et celles qui veulent en finir une fois pour toutes avec cette histoire. On devine qu'en ces temps d'aplanissement social et politique, les premiers seront moins bruyants que les seconds et traités par ceux-ci d'utopistes incorrigibles, nostalgiques d'un temps irrémédiablement passé – l'écrasante pesanteur du réel faisant son œuvre. D'ailleurs, depuis un certain temps, les discours prêtant aux soixante-huitards la responsabilité de la dérive consumériste, individualiste, voire néolibérale actuelle, font florès. En France, il y a même un président qui en est le porte-voix.

toriques, fussent-ils centenaires, ne pouvaient être contemporains de l'histoire qui se fait et contribuer à élargir, chez les acteurs sociaux qui se les remémorent, le champ du possible. Il ne s'agit pas ici bien sûr de reproduction. Il est bien postmoderne finalement, ce Dany le rouge, dans son rapport à l'histoire, pour aspirer à reléguer dans l'oubli cette vague de fond qui n'a pas seulement fait voler en éclat des institutions fossilisées, mais a su révéler le sol branlant de la société sur lequel se fonde le politique : un désordre social créateur au sein de l'ordre établi. Claude Lefort l'a montré d'une manière remarquable dans *Mai 68. La brèche* (1988). Durant ces quelques semaines d'effervescence sociale et de grève générale de millions de travailleurs et travailleuses de partout en France, des espaces civiques de délibération et de débat ont surgi de toutes parts. Travailleurs et étudiants se rassemblaient autour de questions sociales et politiques communes. Le pouvoir démocratique se dévoilait comme actions collectives concertées et libération de la parole – jusqu'aux murs qui parlaient! On est loin de l'éloge de l'émeute et de la jouissance sans limites auquel les médias nous accoutument à propos de cette période.

La finalité du politique, ce n'est pas le bonheur ni le bien-être, disait Hannah Arendt, c'est la liberté publique, c'est l'engagement résolu et responsable d'hommes et de femmes – en tant que citoyens et citoyennes – dans les affaires publiques, au nom du monde commun. Or, ce monde commun est loin d'être naturel. Il naît avec l'action collective et les combats sociaux des laissés-pour-compte, des appauvris, des dépossédés. Il est conflictuel – pas consensuel ni harmonieux.

Mai 68 le rappelle à tous ceux et celles qui se bousculent au portillon du pouvoir : gestionnaires du réel, géoliers

du destin, machinistes des rouages économiques, apologistes du présent, fabricateurs du provisoire, niveleurs de la pensée – et il dérange. Pour ceux-là, la démocratie se porte à merveille dans la mesure où les citoyens sont disciplinés et respectueux de leur mise à l'écart, si les intérêts particuliers occupent l'espace « public » – privatisé – plutôt que les affaires communes; en bref, si elle dépolitise.

Comment Mai 68 ne nous interpellait-il pas alors que les forces sociales sont mises à genoux par la mondialisation capitaliste? Que les pauvres s'appauvrissent et que les riches, le plus « naturellement » du monde, s'enrichissent à leurs dépens? Que le monde est avili, transformé en matériau, en simples marchandises destinées au profit et à la jouissance d'une élite? Comment le désir de changer le monde, mis en scène par Mai 68, serait-il devenu un mot d'ordre désuet, quand se fabriquent industriellement, à l'échelle planétaire, des millions d'hommes et de femmes superflus?

Ce dont on a besoin plus que jamais, c'est précisément de ce germe d'insubordination sociale: la résurrection de la dignité humaine au cœur du monde. À ce titre, le mouvement altermondialiste est un digne héritier de Mai 68.

Au même moment, un peu plus loin, pendant le Printemps de Prague, porté par la même vague de liberté politique, on pouvait lire sur un mur un slogan qui devait devenir un leitmotiv dans la longue dissidence au pouvoir soviétique: « Persister dans une vérité éprouvée ». Il reste pour nous un mot d'ordre. Garder la flamme démocratique contre vents et marées, devant les chants de sirènes néolibérales et conformistes, continuer d'écrire le nom de la liberté sur tous les murs de notre vie et de notre cité. ●



Christine Chartrand,  
*Les mémoires calcaires III*, 2007,  
acrylique sur toile,  
104 x 84 cm

Déjà, Daniel Cohn-Bendit, une des figures médiatiques de Mai 68, est venu nous dire de considérer ce « grand moment » dont il est fier comme une affaire classée. À d'autres temps, d'autres mœurs. Étrange propos prétendant nous délivrer du spectre du passé, comme d'une matière morte à l'usage exclusif des historiens. Comme si des événements his-



## Sésame, ouvre-toi!

Le rapport Castonguay encourage l'ouverture des marchés dans le régime de soins de santé du Québec.

**MARIE-CLAUDE PRÉMONT**

L'auteure est professeure de droit à l'École nationale d'administration publique

Les médias ont vite fait de classer l'affaire dès le lendemain de la publication du rapport Castonguay sur le financement des soins de santé, intitulé *En avoir pour son argent* et dévoilé le 19 février 2008. Le ministre Couillard et son gouvernement avaient rejeté les principales conclusions des trois membres du Groupe de travail, nous disait-on. Les journaux titraient en chœur que les principales recommandations du rapport, les plus innovantes, avaient été mises au rancart de façon péremptoire. Nous pouvions donc être rassurés, le système de santé du Québec ne subirait aucune réforme susceptible de soulever des inquiétudes de la part de la population et du milieu de la santé: notre bienveillant gouvernement s'en assurait.

Il est vrai que le gouvernement a écarté l'introduction d'une franchise calculée selon la consommation de soins et le revenu du patient. Cela ne traduit pourtant pas une position héroïque lorsqu'on sait que la mesure est de toute façon contraire à la politique du gouvernement Harper et aux dispositions de la *Loi canadienne sur la santé*. Le rejet d'abord catégorique de la pratique mixte des médecins dans le réseau public comme dans le privé a vite été modulé par le ministre qui se dit prêt à l'étudier lorsque le temps opportun sera venu. Le rejet de l'augmentation de la TVQ ne devrait surprendre personne se rappelant la promesse électorale du gouvernement libéral minoritaire de ne pas alourdir



Lino, *Frontière*, 2008  
acrylique et collage

le fardeau fiscal de la classe moyenne. Mais là ne se situe pas l'essentiel du rapport, contrairement à la lecture qui en a été proposée.

La grande caractéristique de ses recommandations centrales réside dans la poursuite des objectifs de la loi 33 – faisant suite à l'arrêt Chaoulli de la Cour suprême du Canada – de créer un

environnement propice à l'éclosion et à la croissance d'un régime privé de financement et de prestation de soins de santé. Les conditions ne sont pas encore réunies pour la pleine éclosion du financement privé des soins. Il faut d'abord travailler à la préparation du réseau en favorisant la *prestation privée* fournie par des sociétés par



actions. Là se situe le cœur du rapport Castonguay, qui sera bel et bien mis en œuvre. Les autres mesures viendront en leur temps.

La prochaine étape consiste donc à créer des marchés internes au sein même du système public et à convertir en « mode marché » son fonctionnement. Les agences régionales de la santé doivent devenir de simples « acheteurs » de soins dans un marché où seront, à terme, mis en compétition les fournisseurs publics entre eux et avec les fournisseurs privés. Il faut noter que la structure juridique des fournisseurs privés est en pleine mutation avec la création de centres médicaux spécialisés et de sociétés par actions. Le rapport invite en outre le ministère de la Santé et des Services sociaux à se retirer totalement du champ de la prestation des services de santé, pour le ravalier à une mission minimale de responsable de l'arbitrage de la compétition qui pourra s'engager sur le terrain. La volonté de rendre autonomes les Centres de santé et de services sociaux (CSSS) et les cliniques de santé a aussi pour véritable objectif de délester les pouvoirs publics de leur capacité de gestion dans l'intérêt public, en prenant en considération bien d'autres aspects que la simple rentabilisation d'opérations dans un marché. De plus, les mesures proposées font du patient une source de revenus, et donc un *objet de pertes*, lorsque son état de santé est plus lourd que le prix moyen.

Le rapport est totalement silencieux sur les effets documentés et sérieux qu'ont eus ces mesures implantées au Royaume-Uni au début des années 1990 par le successeur de Margaret Thatcher, John Major, comme la sélection des patients et la baisse de qualité de certains soins. Le rapport ne dit pas un mot concernant les répercussions de ces transformations au sein de l'Union européenne: ses pays membres découvrent de plus en plus que les services publics doivent plier l'échine devant les règles du marché unique européen. Le rapport ignore tout de l'impact plausible des recommanda-

tions avancées face aux règles du commerce international auxquelles le Canada est déjà lié par l'ALÉNA et l'OMC, sans parler d'une éventuelle union économique avec l'Europe, projet chéri par Jean Charest. Le rapport, enfin, plaide pour l'adoption de règles d'appels d'offres pour les multiples relations contractuelles dont il fait la promotion, tout en ignorant que l'Assemblée nationale a déjà adopté, en 2006, une *Loi sur les contrats des organismes publics* qui vise notamment le réseau sociosanitaire québécois et n'attend qu'un simple décret gouvernemental pour entrer en vigueur.

Le volumineux rapport fait l'impasse sur toutes ces questions cruciales pour l'avenir du régime public

de soins de santé. Dans sa préface et sa conclusion, il livre certes un vibrant appel à l'adaptation du système à la mondialisation. Et pourtant, des quelque 280 pages qui séparent ces deux extrémités du rapport, émerge un silence éloquent sur le sens profond de cette adaptation alors que tout se met progressivement en place pour que les multinationales de l'industrie de la santé puissent se donner en partage l'un des derniers services publics de nos sociétés.

Faut-il s'étonner que les tenants d'un tel rapport, qui accusent facilement les autres de refuser le débat, fassent aujourd'hui l'impasse totale sur ces enjeux démocratiques? ●

## Penser l'économie autrement

Plusieurs économistes québécois se regroupent pour mettre de l'avant une autre vision de l'économie.

### MARC-ANDRÉ GAGNON

L'enseignement de l'économie dans les institutions universitaires est régulièrement critiqué sur plusieurs fronts. On lui reproche sa haute formalisation mathématique et sa déconnexion d'avec le monde réel. Enseignant moi-même aux départements d'économie de l'UQAM et de l'Université de Montréal, je ne compte plus les étudiants déçus des programmes en économie: « Je voulais comprendre nos enjeux de société, mais tout ce que j'apprends, c'est à faire des maths! »

En 2000, en France, les étudiants en économie de l'École normale supérieure de Cachan (l'élite des institu-

tions d'enseignement d'économie en France) ont lancé une pétition. Cette dernière exigeait un plus grand pluralisme des approches et un véritable souci du réel plutôt que de s'enfermer dans un autisme mathématique. Cette pétition, reprise dans le monde anglo-saxon, a donné naissance au mouvement pour une économie post-autiste (<[www.paecon.net](http://www.paecon.net)>).

Ici, au Québec, sept économistes – Kamel Béji, Guy Debailleul, Gilles Dostaler, Bernard Élie, Frédéric Hanin, Sylvie Morel et Vincent van Schendel – ont lancé un appel similaire dans les pages du *Devoir*, le 9 février dernier, pour critiquer la pensée économique dominante et revendiquer une véritable place pour un pluralisme des

L'auteur est chargé de cours en économie à l'UQAM et à l'Université de Montréal

a

idées dans le débat public et l'enseignement de l'économie. La version intégrale de leur déclaration, intitulée « Pour une autre vision de l'économie », se trouve sur le site <www.economieautrement.org>. En date du 15 mars, celle-ci comptait déjà plus de 1100 signataires – dont près de 150 économistes de formation – et le processus d'appui se poursuit.

La seconde revendication consiste à refuser la pensée magique faisant de l'économie un mécanisme naturel qui répondrait à de soi-disant lois naturelles selon lesquelles l'interaction sans contrainte d'individus égoïstes, poursuivant leur intérêt particulier, génère le maximum de bien-être pour la collectivité. Ce réductionnisme propre à la pensée économique dominante conduit à défendre une idéologie politique néolibérale en faveur du

natifs. Tout étudiant en économie et tout économiste sérieux doit savoir cela. Et pourtant, cette idée normative de la supériorité « scientifique » du marché reste toujours implicite dans le discours et l'enseignement économiques dominants.

Finalement, la dernière revendication consiste à redonner droit de cité aux conceptions économiques alternatives dans le débat public. Il s'agit ici d'organiser *institutionnellement* un contre-discours économique grâce aux approches alternatives et face aux idées répandues par l'Institut économique de Montréal et l'Institut Fraser, deux *think tanks* néolibéraux qui ont su prendre une place importante dans le débat public sur les enjeux socio-économiques. C'est l'objectif manifeste de la déclaration « Pour une autre vision de l'économie », qui s'inscrit dans un ensemble d'analyses et d'actions portées depuis plusieurs années par les mouvements altermondialistes pour contrer l'emprise de certains dogmes économiques sur nos sociétés.

On ne peut que se réjouir d'une telle initiative de la part des économistes hétérodoxes qui cherchent à rappeler que l'économie ne doit pas être confondue avec l'idéologie néolibérale mais doit rester, au contraire, un lieu de débats sur les enjeux contemporains de notre société. Toutefois, il faut se demander si une telle initiative n'arrive pas trop tard dans une discipline devenue institutionnellement monolithique et incapable de produire quelque relève en termes de pensée économique critique. Assistons-nous à un renouveau de la pensée non-conformiste en économie ou plutôt à ses derniers balbutiements, tels des cris de Cassandra s'évanouissant dans les flots tranquilles du discours dominant? Seule la suite des choses nous le dira.

Toute personne intéressée à se joindre à cette entreprise est invitée à signer la déclaration et à participer aux activités qui seront organisées par la suite. ●



*En conclusion, messieurs, je dirais que notre conception de l'économie est complètement pourrie.*

Ce plaidoyer en faveur d'une autre vision de l'économie contient trois revendications contre la pensée économique dominante – qui se résume à la théorie néoclassique fondée sur l'action rationnelle et le principe d'une concurrence pure, exempte des jeux de pouvoir caractérisant le capitalisme corporatif. La première demande est celle d'un enseignement de l'économie fondé sur un pluralisme théorique reflétant la diversité des approches. Puisque les professeurs « hétérodoxes » n'ont plus de poids institutionnel pour modifier les tendances lourdes qui ont conduit à un enseignement monolithique de l'économie dans les universités, on peut penser que seules des demandes répétées de la part d'étudiants organisés en faveur d'un tel pluralisme pourraient modifier cette tendance.

désengagement des pouvoirs publics, du laisser-faire et de la responsabilisation individuelle. En termes plus « économistes », il s'agit d'exiger l'abandon de la croyance en l'équilibre général dit walrassien – proposé par l'économiste français Léon Walras à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle – soit le modèle formalisant l'idée que la liberté économique individuelle conduirait à la plus grande efficacité économique.

Il est troublant qu'on doive encore réclamer l'abandon de cette idée puisque depuis plus de vingt ans, la science économique a abandonné le programme de recherche de « l'équilibre général » qui n'a jamais permis de démontrer de manière logique et scientifique que les « forces du marché » conduisent nécessairement à une meilleure allocation des ressources que des systèmes de répartition alter-

# La patience du colonisé

La Constituante, qui cherche à mettre fin à une société d'exclusion en Bolivie, fait face à une élite intransigeante.

**DENIS LANGLOIS**

En janvier 2006 naissait un nouveau pouvoir en Bolivie : un gouvernement élu par 54 % de la population au suffrage universel. Une première dans l'histoire de ce pays, puisque tous les gouvernements antérieurs avaient dû se constituer en coalition. Le geste initial de ce gouvernement du Movimiento al Socialismo (MAS), présidé par Evo Morales, fut de procéder, en juin 2006, à l'élection d'une assemblée constituante chargée de formuler un projet constitutionnel devant être adopté par référendum. La route vers des changements majeurs était tracée, avec l'objectif de mettre fin à une société d'exclusion, inégalitaire et incapable de reconnaître l'identité, la culture et la participation à la vie politique, en droit et en fait, des Autochtones. On parle pourtant ici d'une majorité : 62 % au recensement de 2001, une population vivant au plus bas de l'échelle sociale. La Bolivie est, en effet, un des rares pays d'Amérique latine où les poli-

tiques coloniales d'extermination et d'assimilation des peuples autochtones n'auront pas réussi à renverser leur importance dans la société. Le gouvernement actuel est donc appuyé par les organisations autochtones, par de nombreux mouvements sociaux et syndicaux, en particulier le mouvement pour les droits des femmes, et par une partie de la classe moyenne.

Si l'existence d'une assemblée constituante ne pouvait plus être mise en cause, l'élite économique qui détenait auparavant le pouvoir politique s'organiserait pour la combattre. Elle s'agglutinera autour du Comité pro Santa Cruz, un comité non élu dirigé par un des propriétaires fonciers les plus influents de ce département prospère, et du parti d'opposition Podemos (Nous pouvons) de l'ex-président Jorge Quiroga. Cette opposition formulera un programme politique ne renfermant en fait qu'une seule revendication : une autonomie régionale équivalant *grosso modo* à une séparation de fait. Elle réussira à imposer un référendum sur l'autonomie départe-

mentale de Santa Cruz le jour même de l'élection des membres de la Constituante. Quatre départements sur neuf voteront en faveur d'une autonomie départementale – ce que la Constituante se devait de prendre en compte dans son projet constitutionnel. La majorité des voix de l'ensemble du pays, cependant, y était défavorable. Forte de ce résultat mitigé, cette élite entreprendra de boycotter la Constituante, refusant toute remise en cause majeure d'un *statu quo* qui lui est encore favorable.

Par deux fois, la Constituante sera paralysée. D'abord en raison d'un désaccord sur la majorité requise pour adopter chacun des articles du projet constitutionnel. Ensuite par pur prétexte, l'opposition réclamant que le projet constitutionnel choisisse la ville de Sucre, où siégeait la Constituante, comme nouveau siège du gouvernement au lieu de La Paz. Le gouvernement céda sur le premier point mais pas sur le second, proposant plutôt une conciliation avec les représentants de toutes les formations politiques. Comme cette tentative échoua, il se résolut alors à contourner le boycottage devenu agressif, et même raciste, de l'Assemblée constituante, en déplaçant celle-ci de Sucre à Oruro afin

L'auteur est politologue



Notre prochain numéro :  
**DÉCIDER ?**

Cahiers  
de spiritualité  
ignatienne

3 numéros par an

(418) 653-6353  
cahiersi@centremanrese.org  
www.centremanrese.org

*La spiritualité  
en dialogue  
avec la culture  
contemporaine*

a

de pouvoir procéder à l'adoption finale du texte du projet constitutionnel. Dix formations politiques sur un total de seize participèrent à cette adoption, refusant par là ce que recherchait l'opposition, à savoir faire avorter la Constituante. Le projet fut ainsi adopté



Manifestation pour la Constituante.  
Photo : CMI-Sucre, Indymedia Bolivia

en décembre 2007, par un vote de 64,7 % du total des membres de l'assemblée élue.

Dès lors éclata une guerre de légitimité entre ce qui est démocratique ou non, entre ce qui est légal, constitutionnel, et ce qui ne l'est pas. La minorité de blocage convoqua de son propre chef un référendum départemental sur son projet d'autonomie tout en rejetant d'emblée le projet de la Constituante comme étant illégal. En décembre 2007, elle diffusait son propre texte sur l'autonomie, concocté par quelques personnes du Comité pro

Santa Cruz et par le préfet de la région, ignorant le projet approuvé par la Constituante qui reconnaissait pourtant l'autonomie départementale et en définissait les compétences. D'autres préfectures emboîtèrent le pas dans le même sens.

Devant cette obstruction intransigeante, le gouvernement s'appuiera sur sa majorité pour soumettre au parlement, amputé de l'opposition, trois projets de loi : une loi sur le référendum devant approuver la nouvelle constitution; une autre sur un référendum concernant la limite de terre pouvant être détenue par une seule personne; une troisième invalidant tout référendum départemental à moins qu'il ne soit convoqué par le parlement lui-même, tant et aussi longtemps que les conseils départementaux n'auront pas été élus par la population de chaque département. Il n'en fallait pas plus pour que tous les médias rapportent les propos du chef de l'opposition parlementaire, Jorge Quiroga, dénonçant la fin de la démocratie et l'instauration d'un «gouvernement dictatorial»!

La situation politique en Bolivie nous renseigne sur les divergences profondes et les intérêts contradictoires entre deux programmes politiques. Mais à la différence d'autrefois, les intérêts d'une minorité ne sont plus dominants. Ce renversement s'est produit sans aucune équivoque et de manière démocratique en décembre 2005.

L'impasse actuelle est en fait caractérisée par le refus d'une minorité privilégiée d'accepter ce verdict populaire, manifesté lors des élections et de la création de la Constituante en juin 2006, votée au suffrage universel, avec le taux de participation le plus élevé de l'histoire bolivienne, soit 84,7 %.

Est-il possible de concilier deux visions aussi contradictoires? D'un côté, la vision portée par une grande partie de la population qui refuse dorénavant que les institutions politiques servent au maintien des inégalités, de l'exclusion et de la discrimination. Encore aujourd'hui, c'est elle qui subit les hausses de prix du transport, de l'alimentation et du chauffage consécutives à une spéculation, autant mondiale que locale, sur les prix de l'énergie fossile, dans un contexte aggravant d'inondations majeures. De l'autre, la vision d'une élite convaincue que le gouvernement actuel et le peuple autochtone qu'il représente doivent être délogés du pouvoir. Dans les faits, elle refuse de reconnaître l'exclusion historique qu'ont subie les Autochtones et la solidarité qu'exige, en contrepartie, un nouveau vivre-ensemble. Maintenir ses privilèges, notamment sur les redevances pétrolières, sur la possession des terres et sur la possibilité de spéculer semble devoir prévaloir sur les droits de la majorité. Mais jusqu'où ira la patience du colonisé? ●

*Une profession engagée!*

**fneeq**  CSN

FÉDÉRATION NATIONALE DES ENSEIGNANTES  
ET DES ENSEIGNANTS DU QUÉBEC

WWW.FNEEQ.QC.CA

# Sauver la forêt amazonienne



**BERNARD LESTIENNE, S.J.**

En 2007, la Campagne de la fraternité (Campanha da fraternidade) – que l'Église brésilienne organise à chaque année durant la période du carême, et qui porte chaque fois sur un grand enjeu de société – avait pour thème l'Amazonie. Elle s'était soldée, au-delà de toute attente, par une mobilisation de nombreux secteurs de l'Église catholique et de la société. C'est que l'Amazonie ne concerne pas seulement le Brésil; elle est un enjeu mondial. D'ailleurs, en janvier 2009, le 9<sup>e</sup> Forum social mondial aura lieu à Belém du Pará (Brésil). Cette ville, située à l'embouchure du fleuve Amazone, a été choisie précisément en fonction des thèmes amazoniens qu'elle incarne. Liée aux nouvelles questions et inquiétudes quant à l'avenir de notre planète, la défense du biome (ensemble des écosystèmes) amazonien – tout comme celle du biome semi-aride du Nord-Est brésilien – mobilise les esprits et les cœurs. Il s'agit, certes, de la forêt, mais aussi de l'eau, de la biodiversité, des peuples indigènes et de leurs cultures.

L'Amazonie s'étend sur sept pays et recouvre une superficie de sept millions de km<sup>2</sup> (5% de la Terre; 40% de l'Amérique du Sud). La population amazonienne (23 millions d'habitants au Brésil) est concentrée principalement dans quelques villes et de nombreux villages le long des fleuves. La forêt abrite 40 000 espèces végétales et 14 000 espèces animales: c'est un véritable sanctuaire de biodiversité. C'est aussi la principale réserve d'eau douce

de la planète (20%). En sous-sol, l'Amazonie recèle des trésors de ressources minières, dont l'exploitation est encore jeune. Avec 34% des réserves mondiales de forêt, l'Amazonie est le principal poumon de la Terre.

Mais l'avenir de cette fragile richesse est menacé. Lors des 30 dernières années, l'Amazonie brésilienne a perdu 16,3% de sa superficie, soit environ 650 000 km<sup>2</sup>. La déforestation est un mal continu, difficile à contrôler

Lors des 30 dernières années, l'Amazonie brésilienne a perdu 16,3% de sa superficie, soit environ 650 000 km<sup>2</sup>. La déforestation est un mal continu, difficile à contrôler et à contenir, une grave destruction aux effets irréversibles.

et à contenir, une grave destruction aux effets irréversibles. L'usage du mercure par les *garimpeiros* (chercheurs d'or clandestins), durant l'extraction de l'or des rivières, produit des désastres irréparables qui contraignent les populations riveraines à fuir vers les villes. Les incendies ainsi que l'exploitation forestière (la vente des bois rares), agricole (l'extension de la culture du soja et de l'élevage bovin) et minière sont les principales causes de la déforestation. Aujourd'hui, la dévastation est surtout l'œuvre de grands propriétaires agricoles et de grandes entreprises minières nationales et internationales, avides d'exploiter de si grandes richesses.

Les perspectives ne sont en rien encourageantes, car l'on assiste à une politique progressive de «privatisation» de l'Amazonie. En 2006, un projet de loi a été approuvé qui autorise le gouvernement à mettre aux enchères d'importantes parcelles de forêt. Aux «gagnants», l'État confie la respon-

sabilité du «développement» des espaces attribués, pour un bail de 35 ans. Beaucoup considèrent qu'il ne s'agit-là que d'une façon déguisée de livrer la terre à de nouveaux propriétaires: grands exploitants agricoles ou entreprises nationales et internationales. À terme, cela pourrait signifier un déboisement de 50% de l'Amazonie et l'appropriation de la biodiversité sous forme de mises en brevet de la flore et même de la faune. Récemment, une entreprise japonaise a prétendu breveter le cupuaçu, un des fruits les plus appréciés de l'Amazonie. Seule la mobilisation de la société civile brésilienne et mondiale a pu renverser le processus. Pour les habitants de l'Amazonie, le progrès n'est pas de détruire 30, 50 ou 75% de la forêt, mais d'avoir des écoles, des routes, de l'électricité, des soins médicaux et un assainissement de la forêt. Il y a aujourd'hui près de 200 projets de défrichage en cours, au nom du développement!

L'Amazonie est essentielle à un monde déjà sursaturé de CO<sub>2</sub>. Pour sa sauvegarde et la préservation de la planète, il faut planter au lieu de couper, reboiser au lieu de déboiser. Il existe de nombreuses associations engagées dans ce combat pour le respect des cultures, de la vie et de la planète. L'Amazonie est un bien universel qui doit être préservé et protégé par le Brésil et tous les pays qu'elle rassemble, avec l'aide internationale de tous ceux qui se soucient de l'avenir de la Terre. ●

L'auteur, jésuite, travaille au centre social Cias/Ibrades au Brésil

# Le syndicalisme dans la tourmente

CATHERINE CARON

**M**ai 2004 : 100 000 personnes, essentiellement des travailleurs et des travailleuses syndiqués venus de partout au Québec, participent à une grande marche nationale du 1<sup>er</sup> mai à l'occasion de la Journée internationale des travailleurs, à Montréal. Ce fut l'une des plus imposantes manifestations du genre au Québec, une action organisée en réaction aux politiques du gouvernement libéral de Jean Charest qui, dès son premier mandat, a imposé plusieurs lois antisyndicales et amorcé sa réingénierie de l'État. Cette démonstration de force fera pourtant peu de bruit dans les médias, pas plus que dans l'ensemble de la population.

Décembre 2005 : le gouvernement Charest adopte sous le bâillon la loi 43, qui viole le droit fondamental de négociation collective des 500 000 employés du secteur public, en leur imposant leurs conditions de travail jusqu'au 31 mars 2010. Cette loi les prive également de toute capacité de nuisance à des fins revendicatives et du droit de grève, sans leur accorder de mesures alternatives de règlement des différends (médiation, arbitrage, etc.). La condamnation de cette action gouvernementale injustifiable par le Bureau international du travail (BIT) a laissé de marbre la grande argenteuse de l'État, Monique Jérôme-Forget. Et tout cela sème somme toute peu d'émoi dans les médias et dans la population.

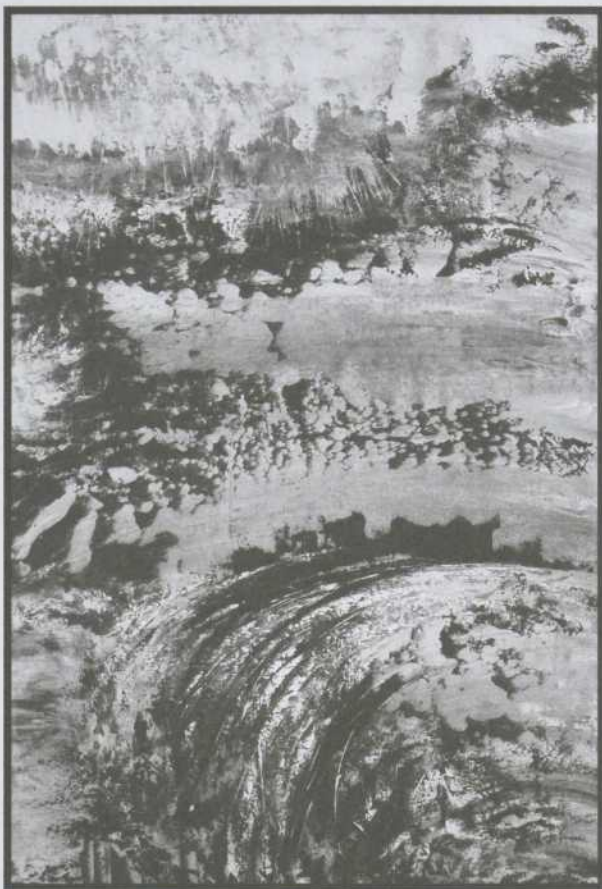
C'est ainsi qu'au Québec, l'indifférence, voire le mépris face au mouvement syndical semblent parfois aussi forts que... le syndicalisme, car nous vivons toujours dans une société affichant un fort taux de syndicalisation, soit 40,2 % en 2006. Mais qu'en est-il vraiment de la force ou de la faiblesse des syndicats? Ce dossier se penche sur cette question et sur les défis, enjeux et paradoxes du syndicalisme aujourd'hui, alors que « peu de semaines se déroulent sans qu'un syndicat au Québec ne recule devant les demandes de l'employeur », comme nous l'indique Jean-Marc Piotte. Il analyse pour nous les principales transformations du syndicalisme québécois dans le contexte de la mondialisation et leurs conséquences. Jacques L. Boucher livre pour sa part une réflexion portant plus spécifiquement sur le secteur public.

Le mouvement syndical international est aussi appelé à se transformer, tentant d'unifier son action face aux nouvelles réalités que sous-tend la mondialisation. Sid Ahmed Soussi pose un regard informé et critique sur les forces en présence, en particulier au sein de la nouvelle Confédération syndicale internationale.

Il n'est pas vain de rappeler que la mondialisation dont on parle ici est d'abord et avant tout financière. Au cours des années 1980-1990, la liberté de circulation accordée aux capitaux et la déréglementation du secteur financier ont propulsé les investissements, permettant aux entreprises de prendre une expansion jamais vue auparavant. C'est l'un des grands facteurs au cœur du bouleversement qui traverse le monde du travail : éclatement de la production des biens et services, éclatement des cadres de négociation collective, transferts d'emplois, création de zones franches, etc. Les travailleurs sont plus que jamais en concurrence et les États se soumettent aussi à une concurrence fiscale pour attirer les entreprises. Celle-ci pourrait être efficacement contrée par des formes de taxations globales et l'abolition des paradis fiscaux. Il serait grand temps. La crise financière actuelle ne démontre-t-elle pas à nouveau à quel point une nouvelle réglementation du marché mondial et une reprise de contrôle des pouvoirs publics sur la finance sont nécessaires? Sans quoi, acquis sociaux et droits des travailleurs ne cesseront de se dégrader.

« J'ai toujours été avec les ouvriers et les ouvrières. Je ne voulais pas sortir des rangs. Je voulais pouvoir dire « nous » et que ce soit nous. C'est ça que j'aimais. »

LÉA ROBACK



Cette transformation du contexte global dans lequel évoluent les syndicats a de véritables visées sociales et politiques – ce dont nous parle Rolande Pinard en traitant des changements dans les rapports de force qu'elle a entraînés. Elle nous rappelle que « les concessions faites par des syndicats affaiblis ne sont pas une affaire privée et qu'elles ont des répercussions décisives sur notre capacité collective de combattre l'exploitation économique et d'élargir les droits liés au travail ». Oublier ce fait, c'est entre autres risquer de nourrir l'antisyndicalisme, une réalité multiforme qu'aborde Mona-Josée Gagnon.

La difficulté, voire l'impossibilité de se syndiquer va de pair avec la précarisation massive du travail qui sert de levier aux forces capitalistes pour engranger profits et rémunérations gargantuesques. Au Canada, il faut en moyenne neuf heures aux pdg les mieux payés pour gagner l'équivalent du salaire annuel moyen d'un travailleur. Ces mêmes pdg sont de fervents défenseurs du libre-échange – un outil puissant pour servir les intérêts privés et neutraliser l'ensemble des pouvoirs publics et démocratiques, dont les syndicats font partie. Ils sont généralement favorables à l'ALÉNA, dont les conséquences négatives sont pourtant manifestes pour des milliers de paysans du Mexique, poussés par la misère à venir fournir une main-d'œuvre bon marché chez nous. Andrea Gálvez nous parle de la lutte de ces travailleurs migrants agricoles au Québec, à qui l'on dénie le droit à la syndicalisation mais aussi à un véritable statut de citoyen. Dans un registre similaire, Louise Boivin nous fait découvrir la capacité d'innovation des syndicats à travers la syndicalisation réussie des travailleuses dans les services d'aide à domicile aux États-Unis, une histoire qui fait écho à celle rendue célèbre par l'excellent film de Ken Loach, *Bread and Roses*.

« On est au coton... », c'est bien ce que disent encore aujourd'hui de nombreux travailleurs et syndicalistes du monde entier dont les luttes sont souvent encore plus difficiles et périlleuses que celles relatées ici. Si on peut douter que Denys Arcand referait aujourd'hui pareil documentaire avec un tel titre, soyons assurés que la syndicaliste et féministe Madeleine Parent, qui y participait à l'époque, en serait toujours – serait-ce en esprit. Monique Simard lui rend un tendre hommage pour inspirer les luttes sociales et syndicales qui sont devant nous.

Christine Chartrand,  
*Les mémoires fluides I*,  
2007, acrylique sur  
toile, 150 x 103 cm

# Syndicats : le choc de la mondialisation

La mobilité accordée aux capitaux a contribué à transformer les modèles d'entreprises depuis les années 1970. Concurrence et maximisation des profits sont devenus les mots d'ordre dans un monde du travail éclaté où les syndicats québécois se trouvent confrontés à de nouvelles réalités qui minent souvent leur force revendicatrice.

## JEAN-MARC PIOTTE

L'auteur, philosophe et politologue, est professeur émérite au Département de science politique de l'UQAM

En 1996, l'Office national du film produisait un excellent documentaire de Michel Murray et Richard D. Lavoie, intitulé *L'usine*. Ce film présente, dans le cadre de la mondialisation, les modifications apportées à l'organisation du travail dans l'usine Saint-Maurice de Shawinigan, productrice de câbles électriques pour Alcan, maintenant fusionnée avec Rio Tinto.

Le cas est emblématique d'une transformation majeure qui s'est généralisée depuis les années 1980. Cette usine fait partie d'un réseau qui en compte six, dont quatre sont aux États-Unis. Ce réseau est dirigé à partir du siège social d'Alcan-câble à Atlanta, en Géorgie, où l'on planifie au moyen d'un méga-ordinateur la production de l'ensemble des usines, comme si elles n'en formaient plus qu'une seule. Plusieurs informaticiens de Saint-Maurice qui s'occupaient de programmer la production ont ainsi été mis à pied.

Chaque usine est mise en concurrence avec les autres en fonction d'une seule exigence : laquelle produit le plus de câbles électriques et de meilleure qualité au moindre coût ? Celle de Saint-Maurice est confrontée à celle de Bay Saint Louis, dans l'État du Mississippi, où le code du travail permet à l'employeur de congédier à volonté un employé et où il n'y a pas de syndicat. Le pdg, un Québécois d'origine, peut communiquer directement avec les employés sans cet intermédiaire « encombrant ». Le partenariat est le mode de gestion de l'entreprise. Les travailleurs assument les responsabilités exercées auparavant par les contremaîtres, planifient le travail en équipe et entre les équipes, même si leur travail demeure toujours contrôlé d'en haut. Ils sont appelés à se dévouer pour l'usine, comme si elle était la leur. Chaque équipe y pénètre dix minutes plus tôt que prévu afin de faire le suivi avec l'équipe précédente. Ce temps n'est évidemment pas rémunéré. On y travaille sept jours, souvent douze heures par

jour ou par nuit, tandis qu'au Québec, la semaine de travail compte cinq jours, l'employeur devant payer temps double les fins de semaine.

Le syndicat des travailleurs de Saint-Maurice (CSN), très combatif dans les années 1970, jouissait de la meilleure convention collective dans le secteur. Craignant la perte d'emplois, voire la fermeture de l'usine, il a accepté d'entrer dans une démarche de partenariat en vue d'accroître la productivité. De revendicateur, il est devenu cogestionnaire : les revendications font depuis place au dialogue, à la compréhension des contraintes du marché, à la responsabilisation des travailleurs et à la négociation permanente. Au nom de la préservation de l'emploi, la défense du salaire et des conditions de travail est subordonnée au *just in time*, à la qualité totale, bref, à la croissance du profit. Malgré ces concessions, les travailleurs ont dû accepter, l'automne dernier, une nouvelle convention collective qui impose, comme à Bay Saint Louis, des horaires de douze heures. De plus, les effectifs ont été réduits à une centaine d'employés alors qu'ils étaient 170 quelques mois plus tôt : la vigueur du dollar canadien et le ralentissement de la construction résidentielle aux États-Unis expliqueraient, selon l'employeur, cette réduction.

## LE PARTENARIAT

La Confédération des syndicats démocratiques (CSD) a été la première à préconiser le partenariat au Québec, suivie par la Confédération des syndicats nationaux (CSN) et plusieurs des syndicats affiliés à la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ) au début des années 1990. Il fallait prendre l'offensive, disaient-ils, alors qu'il s'agit toujours, en réalité, au nom de la sauvegarde de l'emploi, d'assumer les contraintes de l'entreprise, de collaborer avec le patronat afin d'augmenter la productivité et d'adhérer à une nouvelle politique patronale d'organisation du travail.

Cette compréhension des contraintes de l'entreprise a été, par exemple, facilitée par le Fonds de solidarité de la FTQ (FSTQ). Ce dernier recrute chaque année des centaines de syndiqués auxquels il enseigne comment lire le bilan financier d'une entreprise afin d'en faire de bons vendeurs des REÉR du Fonds. Mais comment comprendre la comptabilité d'une entreprise sans adhérer à sa logique ? Car on n'enseigne pas cette lecture en l'inscrivant dans les rapports sociaux et le système capitaliste – ce que le Fonds pourrait pourtant faire avec le programme d'éducation, produit à sa demande, qu'il n'utilise pas car ce serait critiquer le système dans lequel il s'intègre harmonieusement.

Peu de semaines se déroulent sans qu'un syndicat au Québec ne recule devant les demandes de l'employeur, et cela fait rarement la manchette des journaux.

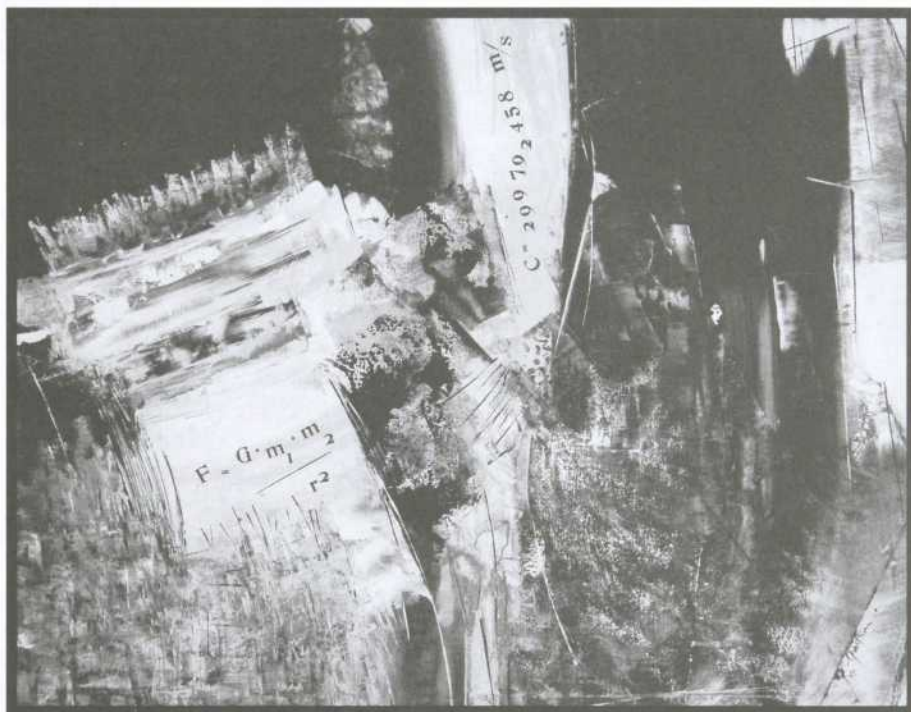
Avec ou sans partenariat, les syndicats sont souvent contraints de négocier à rabais. Ainsi, les usines de Dorval, Saint-Laurent et Mirabel de Bombardier Aéronautique avaient des coûts de production plus élevés que celles de Toronto et de Belfast (Irlande du Nord) : les syndicats ont accepté de rouvrir leurs conventions collectives et de faire des concessions de plusieurs millions de dollars afin d'obtenir l'éventuel assemblage de la série C. Ils l'attendent toujours et ces concessions majeures n'ont pas empêché l'entreprise, quelques mois plus tard, de transférer la production de ses harnais électriques (l'ensemble du câblage électrique de ses avions) à sa nouvelle usine de Queretaro, au Mexique, entraînant la perte de 400 emplois au Québec. De plus, le 23 février dernier, Pierre Beaudoin, président et chef de l'exploitation, affirmait que compte tenu de la vigueur du dollar canadien, les gouvernements canadien et québécois devaient se montrer plus généreux en donnant plus que les 350 millions de dollars US déjà promis. Il ajoutait que les travailleurs devront de nouveau faire leur part lors des prochaines négociations collectives, sinon l'assemblage final de la série C pourrait être transféré dans un des États américains! Les travailleurs de l'usine Olymel de Saint-Hyacinthe – eux aussi pour sauver leurs emplois – se sont résignés à une réduction de 20% de leur salaire et à une plus grande flexibilité dans l'organisation du travail. Pourtant, Olymel appartient à la Coop fédérée, mais celle-ci se comporte envers ses travailleurs comme les entreprises privées les plus intransigeantes. On pourrait multiplier les exemples. Peu de semaines se déroulent sans qu'un syndicat au Québec ne recule devant les demandes de l'employeur, et cela fait rarement la manchette des journaux.

## LES CONSÉQUENCES

Les syndicats, en acceptant la nouvelle organisation du travail, respectent aussi les souhaits de la majorité de leurs membres qui se déclarent généralement plus satisfaits de leur travail qu'autrefois, préférant devenir responsables plutôt que de subir le joug du contremaître. Les syndiqués reconnaissent toutefois travailler plus dur et plus intensivement qu'hier et semblent, selon les enquêtes, s'y résigner.

Le stress au travail – à ne pas confondre avec le harcèlement – s'est ainsi répandu. Il faut comprendre que dans le travail en équipe, les absences répétées, les retards ou la faible performance d'un individu accroissent le travail des pairs ou réduisent la performance du groupe. Aussi, les pairs et la direction exerceront-ils des pressions sur le fautif pour qu'il devienne plus performant. Celui qui faillit est vu comme ayant des faiblesses individuelles et psychologiques, alors que cette situation est de nature sociale et relève de la nouvelle organisation du travail dont est responsable l'entreprise.

Tout cela s'inscrit dans un marché du travail de plus en plus fragmenté par l'utilisation croissante des travailleurs atypiques. La précarisation massive du travail n'a pas simplement pour fonction de maintenir la production en réduisant le temps de présence des salariés à ce qui est strictement nécessaire pour répondre aux demandes fluctuantes des clients, comme cela est souvent le cas dans le secteur des services. Elle vise également à créer, partout et



de manière permanente, de la concurrence entre les travailleurs, en opposant tant la main-d'œuvre qualifiée que non qualifiée. Cette compétition individuelle pour demeurer ou pénétrer au cœur du processus de production contribue à mobiliser les salariés autour des objectifs de l'entreprise et est rarement entravée par des mouvements collectifs et syndicaux de résistance.

## LES RÉSISTANCES?

Les travailleurs sont capables de comprendre la réalité des rapports de force entre syndicat et patronat lorsque leurs dirigeants leur donnent l'heure juste, au lieu de présenter comme solution d'avenir ce qui constitue un compromis et, parfois, une compromission. Pourquoi les dirigeants syndicaux ne reconnaissent-ils pas, devant leurs membres, que les décisions stratégiques concernant la vie de l'entreprise sont prises là où le partenariat est inexistant, c'est-à-dire dans les sièges sociaux où les intérêts des dirigeants et des actionnaires priment? Plusieurs syndicats ont d'ailleurs cessé de présenter la solution patronale – le partenariat – comme une solution syndicale. Ils doivent aller plus loin : avouer que le partenariat et la nouvelle organisation du

Christine Chartrand,  
*Les voies mathématiques I*, 2006,  
acrylique et graphite  
sur toile, 76 x 97 cm

travail sont traversés par des rapports de force, ce qui demeure une condition minimale pour leur transformation possible et souhaitable en faveur des travailleurs.

Concernant les travailleurs précaires, certains syndicats ont œuvré à combler le fossé entre ceux-ci et les travailleurs réguliers, en réussissant à les intégrer à l'unité d'accréditation, en obtenant des améliorations de leurs conditions de travail et en arrachant des bonifications de leurs revenus. D'autres efforts pourraient être faits. Pourquoi ne pas s'inspirer de la lutte des femmes syndiquées des années 1970 en favorisant, dans chaque syndicat, la création d'un comité des précaires? Cela contribuerait à leur participation à la vie syndicale. Ailleurs, là où les syndicats établis ne les ont pas pris en charge, des syndicats constitués uniquement de précaires se sont formés. Ils se développent dans l'adversité, répondent à des besoins et peuvent favoriser un renouvellement des orientations des fédérations, des syndicats et des centrales syndicales.

Par ailleurs, dans une période où les syndicats sont sur la défensive et souvent acculés au pied du mur, ils ont besoin de la connivence des divers mouvements sociaux en vue d'accroître leur crédibilité et de profiter, souvent aussi, d'un effet dynamisant. Certains syndicats et occasion-

nellement des centrales syndicales s'allient ainsi avec des groupes et mouvements sociaux qui contestent, sur un point ou un autre, la logique du capital. Ils acceptent, en rechignant parfois, de mettre au service de ces alliances leurs ressources financières et leur capacité de mobilisation, très supérieure à celle des groupes com-

munitaires, sans chercher à imposer leur propre ordre du jour. La Coalition Eau Secours!, la Coalition Solidarité Santé, le Collectif pour un Québec sans pauvreté, entre autres, fournissent quelques exemples de cela.

Diverses initiatives ont aussi été lancées pour renforcer la solidarité internationale des travailleurs dans le contexte de la mondialisation. L'un de ces projets méconnus est la formation, en 1994, du Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC), l'une des coalitions responsables du deuxième Sommet des peuples, tenu à Québec en 2001. Il est composé d'organisations populaires, syndicales, étudiantes, de coopération internationale, communautaires et environnementales ainsi que de groupes de recherche. Ensemble, avec des moyens qui demeurent toutefois trop limités compte tenu des enjeux, ils posent un regard critique sur l'intégration économique et le libre-échange dans les Amériques. Ils proposent d'autres modèles de développement, plus respectueux des droits humains et environnementaux. Le RQIC est lié à d'autres réseaux similaires et fait partie de l'Alliance sociale continentale. Point intéressant à noter, il y défend la nécessité que les réseaux

sociaux du Nord et du Sud restent solidaires dans leur travail commun, alors qu'en Amérique latine, on est tenté de consolider ses alliances sur une base régionale en faisant fi des réseaux sociaux du Nord, identifiés au pôle dominant.

Plus largement, les tentatives de coordination internationale des luttes syndicales se font par l'intermédiaire de la toute nouvelle Confédération syndicale internationale (voir dans ce dossier l'article de S. Soussi) et à travers les fédérations syndicales internationales. Mentionnons la Fédération internationale des organisations de travailleurs de la métallurgie, dont font partie les Métallos de la FTQ, l'Internationale de l'Éducation, dont sont membres la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et la Fédération nationale des enseignants et des enseignantes du Québec (FNEEQ, CSN) et l'Internationale des Services publics, où œuvre le Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP, FTQ). Ces fédérations organisent des rencontres où les dirigeants de syndicats de différents pays peuvent échanger informations et stratégies.

Ces rencontres révèlent l'écart considérable entre la pratique du syndicalisme dans le Sud et dans le Nord. À ce chapitre, beaucoup d'efforts sont consacrés au Québec à aider les syndicalistes des pays peu développés. C'est la tâche à laquelle s'est voué le Centre international de solidarité ouvrière (CISO), fondé dès 1975, et qui a joué un rôle d'éveilleur de conscience. Il regroupe la FTQ, la CSQ, la CSN, le Syndicat de la fonction publique du Québec (SFPQ) et la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec<sup>1</sup> (FIQ), entre autres. Il organise des stages et des sessions de formation et suscite la création de projets de coopération entre syndicats.

Le CISO assure également le secrétariat pour la Coalition québécoise contre les ateliers de misère (CQCAM) qui regroupe des représentants de syndicats, d'ONG et de groupes étudiants. Parallèlement aux campagnes sur le commerce équitable, qui s'adressent aux individus consommateurs, la Coalition promeut l'adoption de politiques d'achat responsable auprès des institutions, tant publiques que privées, afin qu'elles ne s'approvisionnent qu'auprès d'entreprises respectant les normes fondamentales du travail définies par l'Organisation internationale du travail.

Il apparaît clairement que face à la mondialisation néolibérale, les syndicats, comme l'ensemble des mouvements sociaux progressistes, ne peuvent se battre seuls, chacun dans leur coin, isolés. Les enjeux sont fondamentaux et les obstacles, énormes. Ils doivent renforcer leurs stratégies d'action commune et leur coordination, refuser de n'être qu'un frein à l'avancée du néolibéralisme et œuvrer au développement des conditions qui permettraient d'engranger des victoires non seulement pour les travailleurs, mais pour l'ensemble de la population. ●

1. Ex-Fédération des infirmiers et des infirmières du Québec (FIIQ).

Plusieurs syndicats ont d'ailleurs cessé de présenter la solution patronale – le partenariat – comme une solution syndicale. Ils doivent aller plus loin.

# Une affaire de société

Ce qu'il advient du syndicalisme nous concerne tous, car ses avancées et ses reculs ont de profonds impacts sur toute société qui cherche à concrétiser un idéal de justice sociale. C'est pourquoi les syndicats doivent politiser davantage leur action économique.

**ROLANDE PINARD**



Depuis une trentaine d'années, le monde de la production de biens et de services est bouleversé par la restructuration de l'économie capitaliste. Des entreprises fusionnent, ferment, licencient, déménagent, sous-traitent, se transnationalisent. Le phénomène de la désindustrialisation s'est accentué dans les sociétés dites développées, ce qui a fait disparaître des centaines de milliers d'emplois syndiqués. Ce qu'il advient du syndicalisme, dans ces conditions, ne concerne pas que les syndicats et les employeurs. Nous sommes tous touchés par son affaiblissement actuel, qui se manifeste de différentes façons. C'est ce dernier point que je veux développer, en l'examinant sous l'angle du sort réservé aux dimensions économique et politique inhérentes au syndicalisme.

## ENTRE ASSUJETTISSEMENT ET ÉMANCIPATION

Le mouvement ouvrier s'est construit dans des luttes économiques et politiques, en même temps que le capitalisme industriel s'imposait comme le mode dominant de production en Grande-Bretagne, au tournant du XIX<sup>e</sup> siècle. Les luttes économiques pour contrer la baisse continue des salaires provoquée par la mécanisation étaient d'emblée politiques, puisque les coalitions ouvrières étaient interdites au nom de la liberté individuelle de contrat et de commerce. Ces luttes visaient aussi à obtenir de nouveaux droits collectifs comme le droit d'association et la liberté de

la presse. Le syndicalisme, né avec le capitalisme industriel, prend ainsi acte du fait que les salariés sont dépendants du système économique pour leur survie et, dans le même mouvement, il en constitue la critique.

Au XX<sup>e</sup> siècle, le syndicalisme connaîtra des transformations importantes sous l'effet de changements dans le mode de production. Les métiers de la révolution industrielle tomberont à leur tour en désuétude et une nouvelle forme de syndicalisme, regroupant les travailleurs sans métier de la production de masse, prendra le relais. Aux

États-Unis, la syndicalisation par entreprise et par établissement remplacera l'association par métier au milieu des années 1930; le Canada et le Québec adopteront le même modèle dix ans plus tard. Désormais, tous les travailleurs à la production au sein d'un établissement, y compris les travailleurs de métier, devront faire partie d'un seul et même syndicat. Auparavant, il pouvait y avoir autant de syndicats que de métiers nécessaires à la production.

Le droit d'association et son exercice sont étroitement réglementés depuis qu'ils sont associés à l'entreprise. Le droit du travail encadre la fonction économique des syndicats et leurs rapports avec les employeurs. L'action économique des syndicats implique de collaborer avec les employeurs. Cela s'appelle la négociation collective (qui a aussi une fonction normative que je n'aborderai pas ici). En Amérique du Nord, il s'agit d'une affaire privée entre employeur et syndicat concernés. La négociation par entreprise, imposée par notre système de relations du travail, reproduit les inégalités liées au système économique puisque ses résultats dépendent de la position économique de chaque employeur, déterminant les gains possibles des salariés. Sur le plan économique, le syndicalisme est assujéti à la logique du système de production.

Par contre, les syndicats décident eux-mêmes de leurs structures démocratiques et de leur action sociale et politique. En Amérique du Nord, cette action est surtout associée aux regroupements régionaux de syndicats locaux (comme les conseils régionaux de la FTQ et les conseils centraux de la CSN). C'est le lieu privilégié d'actions en solidarité avec d'autres syndicats et groupes de la société, pour des causes plus larges que celle des conditions de travail et d'emploi des syndiqués. La conquête de droits de type universaliste (comme l'assurance-maladie) se fait par ce type d'action et de lutte, élargi à l'ensemble de la société. Le succès des autres formes d'action politique (politique

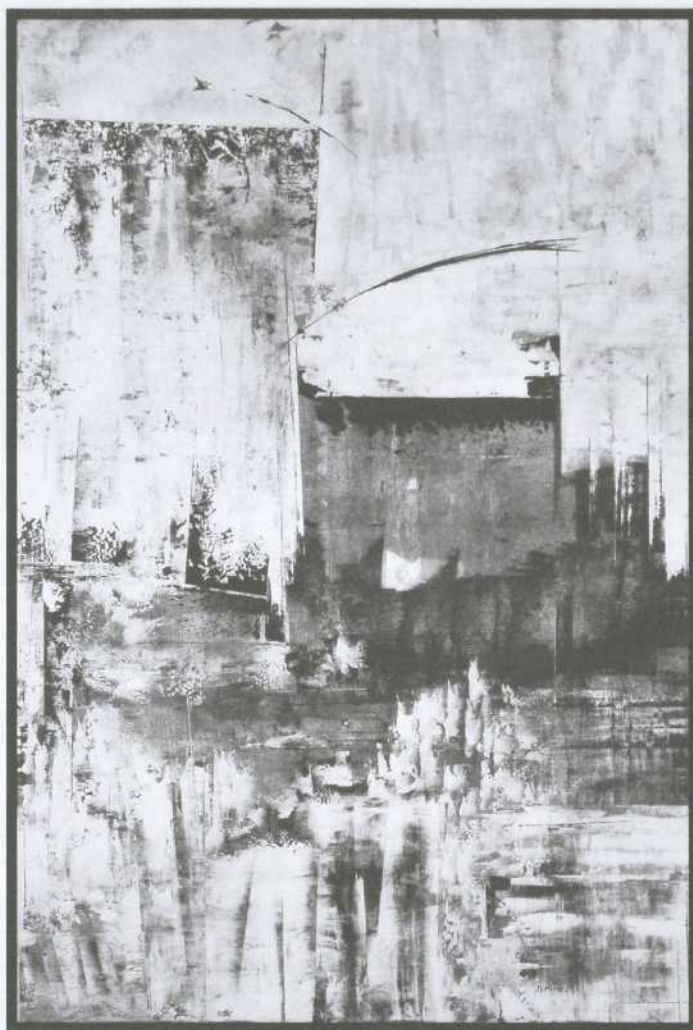
Christine Chartrand,  
*Les cités vierges I*,  
2007, acrylique sur  
toile, 30 x 60 cm

L'auteure, sociologue,  
a publié *La révolution  
du travail – De l'artisan  
au manager*,  
Montréal, Liber, 2008  
(2<sup>e</sup> édition)

partisane, lobbying) dépend en bonne partie de la vigueur des solidarités ainsi développées.

Les syndicats ont historiquement contribué à atténuer les inégalités sociales en sortant de l'entreprise et de la négociation privée avec les employeurs. Les luttes sociales et politiques hors de l'entreprise ont ainsi permis d'obtenir des droits protecteurs des salariés (droit du travail, régime public de retraite, par exemple). Soulignons que ces droits présentent deux versants, l'un qui reflète les intérêts des salariés et l'autre, ceux des employeurs. Au Québec, où le versant « salariés » de l'exercice du droit d'association a été assez bien assuré, le taux de syndicalisation a été maintenu au cours des trente dernières années, contrairement à la plupart des pays industrialisés. Cependant, ce droit est de plus en plus difficile à exercer par des catégories croissantes de salariés qui n'ont pas un lien clair et stable avec une entreprise. En même temps, le syndicalisme fait face à des changements qui affectent la capacité économique de négocier ainsi que la force sociale et politique capable d'orienter ces changements.

Christine Chartrand,  
*Mémoire urbaine*,  
2007, acrylique sur  
toile, 150 x 103 cm



## L'ÉROSION DE LA CAPACITÉ ÉCONOMIQUE DE NÉGOCIER

L'action des syndicats suit les hauts et les bas du système économique : elle perd de la force en période de récession et en regagne avec le retour de la prospérité. Depuis les années 1980, le syndicalisme subit en outre les contrecoups de la restructuration du capitalisme mondial, avec ses réorganisations d'entreprises à tous les niveaux. Encore une fois, des changements dans la réalité économique viennent remettre en cause la forme dominante de syndicalisme.

La négociation collective a été marquée, au cours des dernières décennies, par la perte du rapport de force des syndicats dans l'entreprise. Cela a commencé à se manifester dès la seconde moitié des années 1970 et s'est aggravé avec la crise économique du début des années 1980. Les entreprises ont alors exigé des syndicats locaux (habituellement sous la menace de fermetures ou de licenciements massifs) qu'ils participent aux réorganisations du travail visant à rationaliser la production et l'emploi. La plupart ont accepté, espérant ainsi limiter les dégâts. Mais cette collaboration se fait à sens unique car les entreprises se réorganisent, de leur côté, de façon à neutraliser l'efficacité du syndicalisme. On en trouve une illustration dans la vague d'externalisation des activités de production jugées non cruciales par la grande entreprise vers des sous-traitants. La grande entreprise est ici favorisée, car elle se déleste ainsi d'une partie de ses salariés jouissant de salaires et de

conditions de travail supérieures à ceux des sous-traitants – le plus souvent des PME où les salariés ont un moindre rapport de force économique pour négocier. Comme les sous-traitants doivent assumer les coûts et les aléas de la production imposés par la grande entreprise, cela se solde souvent par la dégradation des salaires et des conditions d'emploi des salariés. Dans le processus, seuls les coûts sont réellement externalisés, puisque la grande entreprise cliente dirige de fait le fonctionnement de ses sous-traitants : elle décide des carnets de commandes, de l'organisation du travail et des procédés de production par le biais de l'assurance-qualité (normes ISO 9000). C'est elle qui, souvent, impose les règles des relations de travail locales. Pourtant, lorsque les employés du sous-traitant sont syndiqués, c'est avec celui-ci que le syndicat doit négocier. La négociation collective par entreprise devient un leurre lorsque les frontières inter-entreprises sont ainsi brouillées. Cette érosion de la force économique des syndicats se répercute sur leur action politique.

## L'ÉROSION DE L'ACTION POLITIQUE DES SYNDICATS

Depuis quelques années, sous la pression de la globalisation économique et de l'entrée de la gigantesque Chine dans le giron capitaliste, les demandes patronales se multiplient pour réduire de manière importante les salaires,

directs et indirects, de leurs employés. Cela crée un mouvement à la baisse qui tend à se généraliser, au point qu'il apparaît maintenant illégitime pour des syndiqués de défendre et de maintenir les conditions négociées au fil des ans. Les dirigeants syndicaux exigent alors des gouvernements qu'ils interviennent pour sauver des entreprises et empêcher la perte d'emplois. La négociation de concessions syndicales n'est donc pas une affaire privée; elle a et aura des répercussions décisives sur notre capacité collective de combattre l'exploitation économique et d'élargir les droits liés au travail. D'autant plus que le type d'intervention gouvernementale exigé n'est pas, le plus souvent, d'assurer des droits aux salariés par rapport à l'emploi, par exemple en imposant des règles à suivre et des pénalités financières aux entreprises qui ferment ou licencient. On a vu récemment, dans le secteur forestier, que cette approche dite pragmatique (sous-entendu non utopique), qui consiste à venir en aide aux entreprises, trouve un écho plus favorable auprès des gouvernements que celle qui consiste à exiger le rétablissement des droits des salariés (comme le droit à l'assurance-chômage).

Ce type de lutte syndicale pour l'emploi – axé sur les entreprises plutôt que sur les droits des salariés – est devenu prioritaire depuis les années 1980. La mission historique des syndicats s'en trouve gravement amputée. Par exemple, la création de fonds de travailleurs pour sauver et créer des emplois a eu pour conséquence de réduire l'importance relative de la fonction d'éducation et de formation politique des membres et des militants syndicaux, auxquels on cherchera désormais à inculquer des principes économiques de fonctionnement des entreprises et du capital. On développe la dimension économique du syndicalisme, dépendante des entreprises, au détriment de sa dimension politique, autonome et critique. Les regroupements régionaux de syndicats, historiquement axés sur l'action politique et les solidarités élargies, sont maintenant de plus en plus appelés à s'occuper de questions économiques, liées à l'emploi, marquées par la concurrence entre entreprises et entre régions.

Le corollaire de ce rapprochement avec les entreprises est le partenariat – à tous les niveaux de la société – qui réunit des experts syndicaux, patronaux et gouvernementaux, laissant à l'écart l'ensemble des salariés et des citoyens directement concernés. Or, le partenariat n'est pas une forme d'action politique émancipatrice, car celle-ci implique que tous soient égaux et poursuivent des finalités communes. La fausse égalité propre au partenariat est manifeste dans l'objectif soi-disant commun de l'emploi. Les employés défendent l'emploi parce qu'ils en dépendent

pour vivre; les syndicats cherchent à l'augmenter et à le sécuriser. Les entreprises dépendent aussi de l'emploi et c'est précisément pour cette raison que les transformations qu'elles y ont apportées depuis une trentaine d'années vont dans le sens de sa réduction, de sa précarisation et de sa délocalisation. Lorsque les partenaires sont inégaux, le plus fort emporte la mise, révélant le caractère utopique, d'un point de vue syndical, du pragmatisme lié au partenariat.

### POLITISER L'ACTION ÉCONOMIQUE

Une transformation importante du syndicalisme est nécessaire, car celui-ci a été conçu en fonction des travailleurs des grandes entreprises de la production de masse. Aujourd'hui, les femmes représentent presque la moitié de la population active; près de 80 % des activités économiques sont liées au secteur des services; et les personnes issues de l'immigration sont la principale source d'augmentation de la population active ces dernières années. Or, ces catégories croissantes de main-d'œuvre ont été les moins en mesure d'exercer leur droit d'association sous la forme actuelle du syndicalisme.

Depuis le mouvement de désindustrialisation des années 1980, des efforts importants ont été faits pour syndiquer des employés dans les services privés. Cela a fait sortir au grand jour la désuétude des codes du travail nord-américains, pensés surtout en fonction des grandes entreprises industrielles. Des syndicats redécouvrent alors les vertus de la politisation de leur action – par le développement de solidarités élargies – pour réussir des campagnes de syndicalisation d'employés qui n'ont pas le profil du «salarié au sens du code». Ces luttes ont à la fois pour but d'amender des lois du travail inadaptées et d'obtenir des conditions de travail décentes pour ces salariés. On en trouve plusieurs exemples aux États-Unis, où les lois du travail sont particulièrement défavorables aux

salariés. Au Québec, il se peut que le maintien du taux de syndicalisation empêche de voir l'importance de ranimer la dimension politique du syndicalisme. Mais nous sommes bel et bien intégrés à l'économie capitaliste globalisée, fondée encore et toujours sur des pratiques d'exploitation économique et de négation des droits. Dans le contexte d'une concurrence globalisée entre salariés, les luttes à caractère économique présentent à nouveau une dimension sociale et politique semblable à celle qui a caractérisé la mobilisation des premiers ouvriers des fabriques, alors que les luttes pour la survie économique et pour les droits liés à la citoyenneté se confondaient. L'avenir du syndicalisme concerne décidément tous les citoyens, de toutes les sociétés. ●

Au Québec, il se peut que le maintien du taux de syndicalisation empêche de voir l'importance de ranimer la dimension politique du syndicalisme.

## Des expériences novatrices

Des campagnes de syndicalisation aux États-Unis ont su dépasser le cadre de l'entreprise et ont permis d'obtenir des mesures législatives et financières applicables à des secteurs d'emplois précaires et féminisés, traditionnellement désertés par les syndicats.

**LOUISE BOIVIN**

L'auteure est étudiante au doctorat en relations industrielles à l'Université de Montréal

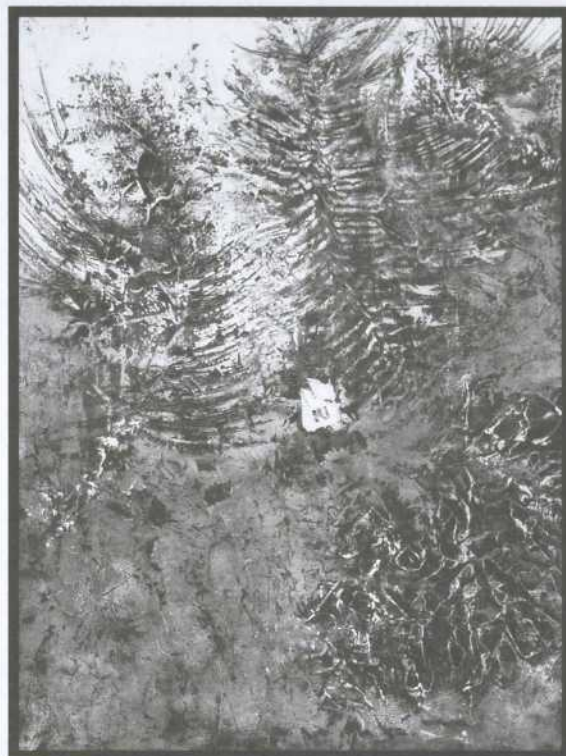
Le syndicalisme nord-américain a été confiné juridiquement à l'espace de l'entreprise. Devant l'éclatement du modèle traditionnel d'entreprise et la diversification des formes non conventionnelles d'emploi qui en découle, il est confronté à la nécessité de se renouveler.

Même si des différences existent entre les régimes de relations collectives des États-Unis et du Québec, des expériences de syndicalisation chez notre voisin du Sud, dont certaines menées par le *Service Employees International Union* (SEIU), méritent notre attention<sup>1</sup>. Car non seulement le cadre juridique du syndicalisme d'entreprise y est semblable mais, de plus, les modèles d'emplois précaires et peu protégés par les lois du travail se ressemblent – d'ailleurs, au Québec, l'Union des employés et employées de service, section locale 800, est affiliée au SEIU. L'urgence de renouveler les pratiques syndicales est toutefois nettement plus criante aux États-Unis, où le taux de présence syndicale – à savoir le pourcentage des salariés couverts par une convention collective – est de 13 % (2006), alors qu'il est de 40,5 % au Québec et de 30 % en Ontario et dans le reste du Canada.

### L'EXPÉRIENCE CALIFORNIENNE

En Californie, la campagne de syndicalisation menée par le SEIU auprès des travailleuses dispensant des services d'aide à domicile – en majorité des femmes de couleur –, a duré douze ans. Elle a conduit à la plus forte syndicalisation dans le pays depuis 1941 : 74 000 syndiquées à Los Angeles en 1998 et des dizaines de milliers d'autres dans divers comtés de l'État. Cette campagne du SEIU en a inspiré d'autres dans différents États américains, permettant la syndicalisation d'environ 300 000 travailleuses, entre 2001 et 2003.

Pourtant, le modèle d'emploi dans les services californiens d'aide à domicile était loin d'être propice à la syndicalisation. Le modèle courant est celui où les travailleuses reçoivent leur salaire des autorités publiques qui gèrent les services sociaux. Elles sont cependant embauchées par les personnes recourant aux services (personnes âgées ou avec des limitations fonctionnelles). Ce genre de programme



existe au Québec et en France sous l'appellation de « chèque emploi-service ». Avant la syndicalisation, les travailleuses étaient rémunérées au salaire minimum, non couvertes par les régimes d'assurances (médicale, vieillesse) et sans congés payés.

Pour arriver à ses fins, le SEIU a affronté divers types d'obstacles. Il a d'abord échoué à faire reconnaître juridiquement comme employeur le Département public des services sociaux du comté de Los Angeles de l'État de Californie, ce qui aurait permis de négocier collectivement les conditions de travail. Là-bas comme au Québec, ce sont en effet les personnes recourant aux services qui sont reconnues légalement comme employeurs. Une situation semblable est survenue au Québec, en 2003, quand un syndicat de la CSN en Estrie a tenté en vain de faire reconnaître un CLSC comme employeur des travailleuses du programme « chèque emploi-service » auprès de la Commission des relations du travail. Devant son échec, le SEIU a alors décidé de revendiquer des mesures législatives permettant la négociation collective des conditions de travail auprès des autorités publiques et l'augmentation du financement des services.

1. Les données sur ces expériences proviennent des articles suivants : Linda Delp et Katie Quan, « Homecare Worker Organizing in California: An Analysis of a Successful Strategy », *Labor Studies Journal*, été 2002; Patrice Mareshal, « Innovation and Adaptation: Contrasting Efforts to Organize Home Care Workers in Four States », *Labor Studies Journal*, été 2006.

Christine Chartrand, *Les voies sauvages I*, 2006, acrylique sur toile, 102 x 72 cm

D'autres facteurs ont compliqué le travail du SEIU. Les travailleuses avaient peu de contact entre elles, travaillant chacune de leur côté au domicile des personnes aidées. De plus, les conditions de travail médiocres entraînaient un taux de roulement élevé, ce qui compliquait l'établissement de liens de solidarité. Enfin, la population ne soutenait pas nécessairement la syndicalisation de ces travailleuses, craignant que les demandes salariales et des grèves n'affectent les personnes nécessitant leurs services.

La stratégie de la centrale syndicale a consisté à rejoindre les travailleuses par divers moyens, entre autres par le porte à porte, et à les mobiliser autour d'enjeux liés à leur quotidien : la hausse du salaire minimum et le financement public adéquat pour les services, par exemple. Par ailleurs, la stratégie pour faire pression sur les autorités politiques a consisté à mettre en place une coalition comprenant des organismes de défense des droits des personnes qui recourent aux services (aînés et personnes handicapées). Cette coalition était basée sur deux principes : d'une part, les personnes recourant aux services doivent avoir une voix dans la définition des politiques publiques; d'autre part, les travailleuses ont le droit à la syndicalisation et à la négociation collective de leurs conditions de travail.

La mobilisation a permis, en 1992, d'arracher un compromis auprès du gouverneur qui refusait catégoriquement toute négociation collective centralisée au niveau de l'État californien. Une loi a ainsi été adoptée permettant la création, dans chaque comté, d'une autorité publique, pour les besoins de la négociation collective avec l'ensemble des

travailleuses syndiquées du comté. L'implantation de cette autorité fut plus longue dans les comtés récalcitrants, comme celui de Los Angeles, où des moyens de pression ont dû être entrepris, tels que des lignes de piquetage devant les bureaux gouvernementaux ou des demandes massives d'emploi comme gardiens de zoo, un geste visant à souligner que ceux-ci étaient mieux payés que les personnes s'occupant d'être humains. Des gains importants ont été obtenus au plan des salaires, des avantages sociaux et des congés payés, dans les comtés urbains. Toutefois, dans plusieurs comtés ruraux, où les budgets sont plus réduits, les emplois sont restés au salaire minimum et sans avantages sociaux.

### ÉCHOS DANS D'AUTRES ÉTATS

À la suite de l'expérience californienne, des campagnes de syndicalisation des travailleuses du même secteur ont été menées dans d'autres États, en recourant à des stratégies adaptées à leurs réalités particulières. En Oregon et dans l'État de Washington, le SEIU s'est servi d'un référendum populaire (*ballot initiative*) – une pratique permise dans plusieurs États américains et rarement mise à profit par le mouvement syndical – pour faire adopter la création d'une autorité publique qui négocierait les conditions de travail. Dans ces États, le rapport de force a permis que cette autorité publique et cette négociation collective se situent à l'échelle de l'État et non de chaque comté, offrant un pou-

## Le cas des travailleurs agricoles migrants

ANDREA GÁLVEZ

**A**u Québec, tous les jours et pour toutes sortes de raisons, des travailleurs se syndiquent.

Et pourtant, pour certains, le droit à la syndicalisation est encore et toujours l'objet d'une difficile conquête. C'est le cas des travailleurs migrants qui viennent au Québec dans le cadre du Programme fédéral des travailleurs agricoles saisonniers<sup>1</sup>.

Précisons avant tout que, de façon générale, tous les travailleurs agricoles font face à une discrimination légale constante. On parle d'«exceptionnalisme agricole» pour faire référence à la multitude d'instruments légaux visant à exclure ce secteur des lois de protection des travailleurs en raison des caractéristiques uniques de l'activité agricole : incompatibilité entre les relations de travail formalisées et

l'exploitation agricole familiale, et vulnérabilité économique du secteur. Or, selon la Cour suprême, ces considérations sont de plus en plus inadaptées au nouveau contexte canadien, car on assiste à une mécanisation intensive de l'agriculture et à la disparition progressive des fermes familiales qui laissent place à des mégafermes industrielles. Cela vient modifier les rapports de force employeur-employés.

Mais quel rapport de force un travailleur agricole migrant peut-il avoir lorsque son employeur lui est désigné, qu'il est le *seul* employeur possible en vertu de l'entente qui le lie spécifiquement à celui-ci? Quel poids ses revendications peuvent-elles avoir dans une situation où le surplus de main-d'œuvre dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes accentue cette asymétrie – l'employeur pouvant facilement engager des travailleurs «plus dociles», avec la complicité des États? Parce qu'ils sont soumis aux aléas de leur relation avec l'employeur, les travailleurs agricoles migrants sont exclus *de facto* et *de jure* des mécanismes de protection accessibles au reste des travailleurs.

Le cas des travailleurs agricoles migrants est ainsi révélateur des contradictions d'une société qui se veut ouverte et démocratique mais qui rechigne non seulement à leur accorder une pleine citoyenneté mais également leurs droits de travailleurs.

L'auteure est intervenante au Centre d'appui aux travailleurs agricoles migrants

1. Lire à ce sujet «Une politique canadienne discriminatoire», *Relations*, n° 720, octobre-novembre 2007 et notre recension du film *Los Mexicanos – Le Combat de Patricia Pérez*, *Relations*, n° 723, mars 2008.

voir de négociation beaucoup plus important aux travailleuses. En 2001, 13 000 travailleuses se syndiquaient en Oregon, ce qui constituait la syndicalisation la plus importante en nombre dans l'histoire de cet État.

Dans l'État de New York, la stratégie et les résultats ont été différents. Le modèle d'organisation de l'emploi y est basé sur le recours à des agences privées qui agissent

comme sous-traitantes pour la Ville de New York depuis que celle-ci a voulu contourner la syndicalisation des employés du secteur public survenue dans les années 1970. Le SEIU a rejoint les travailleuses des agences et organisé une grève de 30 000 d'entre elles en 2004, ce qui a mené à la signature de conventions collectives avec la majorité des sous-traitants. Ceux-ci ont compris que s'ils contrevenaient à la syndicalisation, ils risquaient une publicité négative qui nuirait à leurs affaires.

Ces expériences sont intéressantes du fait qu'elles mobilisent des énergies créatrices et unificatrices pour exiger le respect du travail réalisé majoritairement par des femmes de couleur, un travail dévalorisé et historiquement associé à la famille et à la domesticité.

## INFLUENCE SUR D'AUTRES SECTEURS

Ces campagnes de syndicalisation ont eu des répercussions dans d'autres secteurs d'emplois précaires et occupés par des femmes, notamment des femmes de couleur, comme les services de garde d'enfants en milieu familial. Le statut de ces travailleuses est juridiquement défini comme étant celui de travailleuses autonomes (aussi appelées entrepre-

neures indépendantes), ce qui les empêche d'avoir accès aux droits à la syndicalisation et à la négociation collective. Grâce à la mobilisation syndicale et sociale, l'Illinois a été le premier État à adopter une loi, en 2005, afin de permettre la négociation collective des conditions de travail de ces 40 000 travailleuses.

Au Québec, ce secteur d'emploi est aussi traversé par une bataille pour les droits à la syndicalisation et à la négociation collective. Alors que les travailleuses des services de garde en milieu familial se sont vues reconnaître ces droits par le Tribunal du travail, le gouvernement Charest a adopté, en 2003, une loi pour contrer cette avancée, en leur imposant le statut de travailleuses autonomes plutôt que celui de salariées. Cela les exclut d'emblée du régime des relations collectives. Cette mesure a été dénoncée comme une atteinte à la liberté syndicale par l'Organisation internationale du travail. L'appel des syndicats québécois devant les tribunaux devrait bientôt être entendu.

Ces expériences sont intéressantes du fait qu'elles mobilisent des énergies créatrices et unificatrices pour exiger le respect du travail réalisé majoritairement par des femmes de couleur, un travail dévalorisé et historiquement associé à la famille et à la domesticité. Accorder de l'importance à ces secteurs d'emplois précaires en expansion et créer des alliances peut impulser un dynamisme au syndicalisme qui se retrouve aujourd'hui confronté à des attaques virulentes par la restructuration mondialisée de la production et de l'emploi. ●

C'est ainsi qu'en août 2006, la section locale 501 des Travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (TUAC) a déposé des requêtes en accréditation pour représenter les travailleurs des fermes Hotte et Van Winden, La Légumière Y.C. Inc. et Hydroserre Mirabel. Le dossier a été suivi de près par les médias. Résultat : en septembre 2007, la Commission des relations du travail (CRT), une instance provinciale, octroyait l'accréditation aux employés d'Hydroserre Mirabel mais rejetait du même coup les deux autres requêtes.

La Commission s'appuie sur la base de l'interprétation de l'alinéa 5 de l'article 21 du Code du travail : « Les personnes employées à l'exploitation d'une ferme ne sont pas réputées être des salariés aux fins de la présente section, à moins qu'elles n'y soient ordinairement et continuellement employées au nombre minimal de trois. » Le commissaire a conclu que les travailleurs de ces fermes n'étaient pas réputés être des salariés parce qu'ils n'y travaillaient pas à longueur d'année. C'est cette interprétation des mots *ordinairement* et *continuellement* dans le sens de « à longueur d'année » et non pas « pendant la durée de l'exploitation de la ferme » qui change tout; cela explique que les travailleurs d'Hydroserre, une serre fonctionnant douze mois par année, aient obtenu l'accréditation et pas les autres.

Les TUAC allèguent que la décision de la CRT est déraisonnable puisqu'elle nie le droit à la négociation collective de ces travailleurs. Ses responsables questionnent aussi la constitutionnalité de cet article du Code qui, selon la CRT, empêcherait l'accréditation des travailleurs dans tous les secteurs des fermes maraîchères. C'est pourquoi la section locale 501 des TUAC conteste la décision en Cour supérieure du Québec. Elle s'appuie notamment sur le fait que la Cour suprême, dans l'affaire *Health Services* (2007), a statué que le droit de négociation collective est garanti à tous les travailleurs et travailleuses du Canada. Ce principe s'applique aussi au secteur agricole et au travail migrant. Impossible, dira-t-on. Pourtant le précédent existe au Manitoba, où la Commission des relations du travail a accepté, en 2007, une requête similaire en tout point, qui visait aussi des travailleurs agricoles migrants.

La lutte se poursuit donc et menace de révolutionner positivement le droit du travail au Québec. Le mouvement en faveur des travailleurs agricoles migrants prend une envergure nationale, tant pour l'amélioration de leur statut que pour celle de leurs conditions de travail. Ces travailleurs ne sont pas seuls et, progressivement, les tribunaux du travail devront reconnaître la pertinence de la négociation collective pour ce secteur particulièrement exclu et vulnérable.

# Les défis du secteur public

Des facteurs internes à l'organisation syndicale doivent être pris en compte pour comprendre l'affaiblissement des syndicats du secteur public au Québec.

JACQUES L. BOUCHER

On parlait naguère des syndicats du secteur public comme de la locomotive du mouvement syndical et l'on aurait pu ajouter du mouvement social. Ils se voyaient eux-mêmes comme des acteurs de modernisation, des innovateurs dans le développement des services, des constructeurs d'équité et même de justice sociale. Au tournant des années 1970, les syndicats du secteur public allaient devenir une force sociale majeure. Le Front commun<sup>1</sup> et les négociations du secteur public ont conduit à des améliorations en matière d'équité salariale et de conditions de travail entre groupes d'emploi, non seulement en milieu syndical mais aussi sur le plan du salaire minimum, des prestations diverses de la sécurité du revenu et du chômage et d'une plus grande équité salariale entre les femmes et les hommes dans la société en général.

Mais ces gains du secteur public, obtenus grâce à un certain radicalisme de l'action syndicale, ont fait place à un ressac à partir du début des années 1980 : pertes salariales, décrets tenant lieu de conventions collectives, baisse de la reconnaissance sociale sous l'influence du dénigrement dans le discours de décideurs politiques et pressions en vue de la baisse des coûts de services. L'action étatique et l'impact de la mondialisation ultralibérale qui induit « le tout au marché » sont certainement pour quelque chose dans l'affaiblissement de la force syndicale. Mais ces pressions externes sont loin d'expliquer entièrement le phénomène. Des facteurs internes à l'organisation syndicale y ont contribué grandement. C'est sur eux que je voudrais insister dans cet article, car c'est là que les acteurs de gauche peuvent avoir une prise et agir.

## UNE FORCE ÉCLATÉE

Le recul de la force syndicale dans le secteur public apparaît clairement, en premier lieu, dans son éclatement organisationnel. Déjà amorcé dans les années 1970 dans la fonction publique et dans le secteur de la santé, celui-ci s'est poursuivi en éducation à partir des années 1980. On pense notamment à la formation de syndicats indépendants dans la fonction publique, comme le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec et le Syndicat des professionnelles

et professionnels du gouvernement du Québec, qui ont quitté la Confédération des syndicats nationaux (CSN) à la suite du Front commun de 1972. Des syndicats d'infirmières aussi rompaient avec la même centrale au milieu des années 1970 et allaient se regrouper, en 1987, avec d'autres syndicats du milieu de la santé dans la Fédération des infirmiers et des infirmières du Québec (FIIQ) qui deviendrait, en 2006, la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ). Dans le secteur de l'éducation, des enseignants fondaient, en 1988, la Fédération autonome du collégial (FAC) et des syndicats d'enseignants de commissions scolaires quittaient la Centrale des syndicats du Québec (CSQ) pour fonder, en 2006, la Fédération autonome de l'enseignement (FAE). Ainsi, la difficulté de prendre en compte la diversité des pratiques et des identités professionnelles d'une part, et les débats sur les positions et stratégies, d'autre part, ont sans aucun doute contribué aux hésitations, tensions et à un certain éclatement des organisations syndicales du secteur public.

L'auteur est professeur au Département de travail social de l'Université du Québec en Outaouais et rédacteur d'*Économie et solidarités*

Christine Chartrand, *Concert d'oies*, 2006, acrylique sur toile, 150 x 103 cm



1. En 1972, la CSN, la FTQ et la CEQ créèrent ce qu'on appelle communément le Front commun face au gouvernement provincial.

Par ailleurs, il est possible que les syndicats du secteur public aient, en plus, raté le train sur un certain nombre d'enjeux, notamment celui concernant l'accessibilité des services de santé et d'éducation. Il est clair que leurs luttes sociales, qui ont duré des décennies dans certains cas, pour rendre accessibles ces services à tout Québécois, quel que soit son statut social et économique, ont largement contribué à la construction d'un État social au Québec. Les syndicats ont cherché, par la suite, à consolider cette dimension des services en réclamant le maintien ou l'augmentation des ressources et en négociant les conditions de travail, de portée également économique (conditions salariales, avantages sociaux, sécurité d'emploi). Toutefois, ils ne sont pas arrivés à prendre en charge une autre demande sociale associée à l'accessibilité, cette fois à portée plus politique qu'économique : la participation à l'orientation et à l'organisation des services. Cette demande était d'abord visible du côté du mouvement populaire et communautaire naissant, chez les comités de citoyens des années 1960 et les associations coopératives d'économie familiale (ACEF). Elle s'est étendue avec la multiplication des groupes de pression et les organisations communautaires de services alternatifs au cours des années 1970, ainsi que les groupes de femmes. Parallèlement, des groupes de salariés du secteur public aspiraient aussi à la participation à l'orientation et à l'organisation des services, par la reconnaissance de leurs contributions professionnelles et de leur autonomie dans l'organisation du travail. Cette aspiration a été observable, à partir du milieu des années 1980, dans des syndicats locaux, ainsi que dans les instances dirigeantes des centrales syndicales. Mais les résistances sont apparues à des niveaux intermédiaires, là où s'était développée une grande expertise dans la négociation et l'application de conventions collectives typiques de l'après-guerre, construites autour des dimensions économiques de la grande entreprise.

## ARRIMAGE AVEC LES MOUVEMENTS SOCIAUX

Ainsi, les dimensions économique et politique de la démocratisation des services, et les demandes sociales, provenant tant de la population que des salariés, n'ont pas été stratégiquement arrimées jusqu'à présent. Or, la construction d'une force sociale sur le plan de la démocratisation politique exige plus que des alliances *ad hoc* avec d'autres mouvements sociaux – le mouvement communautaire et le mouvement des femmes mais aussi le mouvement écologique et altermondialiste. D'ailleurs, les syndicats auraient avantage à tenir compte des sensibilités à l'égard de l'environnement et de l'altermondialisation chez les

La construction d'une force sociale sur le plan de la démocratisation politique exige plus que des alliances *ad hoc* avec d'autres mouvements sociaux.

salariés plus jeunes qui prennent progressivement la relève dans le secteur public. Ce qui peut apparaître comme de l'indifférence et de l'individualisme chez ces plus jeunes, correspond souvent à une distanciation à l'égard d'un militantisme syndical classique et un attachement à de nouvelles formes de solidarité, telles que l'engagement sur le plan de l'environnement, de la paix, du commerce équitable. Ces nouvelles sensibilités environnementales, altermondialistes et participatives ne sont pas absentes des syndicats du secteur public, mais elles ne contribuent pas encore à une véritable réorientation de l'action syndicale.

Enfin, on évoque régulièrement le désengagement de l'État et la perte de son rôle de régulation politique dans un contexte de mondialisation capitaliste. On peut y lier une forte tendance à la privatisation et à la sous-traitance des services. En même temps, on remarque que l'État gère des budgets qui continuent d'augmenter, modifie des politiques sociales, établit des contrôles y compris sur les conduites humaines considérées indésirables, comme l'usage du tabac. En réalité, les gouvernements détiennent une marge de manœuvre beaucoup plus importante qu'on ne le laisse entendre, y compris en ce qui concerne la fiscalité. Sur un autre plan, ils peuvent, par exemple, favoriser les partenariats de services avec des entreprises d'économie sociale, essentiellement orientées vers l'intérêt collectif et même général, plutôt qu'avec des entreprises privées à capital-actions qui sont essentiellement motivées par des intérêts privés, l'accumulation de capital ou les profits.

Par rapport à ces changements, les syndicats se retrouvent devant un enjeu de taille et un dilemme qui leur semble difficile à trancher. D'un côté, ils doivent, avec la population, tenir à l'intégrité du réseau public et résister à la tendance au recours au marché par le transfert des services à des entreprises privées capitalistes. D'un autre côté, ils doivent reconnaître la contribution démocratique des entreprises collectives de l'économie sociale en discernant entre ce qui appartient à de la sous-traitance et ce qui émane de la demande sociale, de l'initiative citoyenne et qui appartient à l'intérêt collectif et même général. Un bel exemple de cela est l'alliance réussie entre les syndicats et les parents, qui a contribué à l'établissement d'un réseau de centres de la petite enfance cogérés par les parents et les salariés et, en grande partie, financés par un mécanisme stable de redistribution étatique, de même qu'à l'amélioration des conditions de travail de ces salariés. Le même défi se pose du côté des services aux personnes vulnérables et dépendantes.

Par rapport à ces changements, les syndicats se retrouvent devant un enjeu de taille et un dilemme qui leur semble difficile à trancher. D'un côté, ils doivent, avec la population, tenir à l'intégrité du réseau public et résister à la tendance au recours au marché par le transfert des services à des entreprises privées capitalistes. D'un autre côté, ils doivent reconnaître la contribution démocratique des entreprises collectives de l'économie sociale en discernant entre ce qui appartient à de la sous-traitance et ce qui émane de la demande sociale, de l'initiative citoyenne et qui appartient à l'intérêt collectif et même général. Un bel exemple de cela est l'alliance réussie entre les syndicats et les parents, qui a contribué à l'établissement d'un réseau de centres de la petite enfance cogérés par les parents et les salariés et, en grande partie, financés par un mécanisme stable de redistribution étatique, de même qu'à l'amélioration des conditions de travail de ces salariés. Le même défi se pose du côté des services aux personnes vulnérables et dépendantes.

La nostalgie ne trouve guère de prise sur ces enjeux et défis. Il se peut que dans le contexte actuel, les syndicats québécois, y compris ceux du secteur public, doivent procéder à une refondation. Ils sont certainement capables de la réaliser. ●

# Regard sur le front international

La mondialisation capitaliste confronte le mouvement syndical à de nouveaux défis sur le plan international, en termes de solidarités et d'actions collectives. Ceux-ci sont bien mis en évidence avec la création d'une toute nouvelle instance – la Confédération syndicale internationale.

## SID AHMED SOUSSI

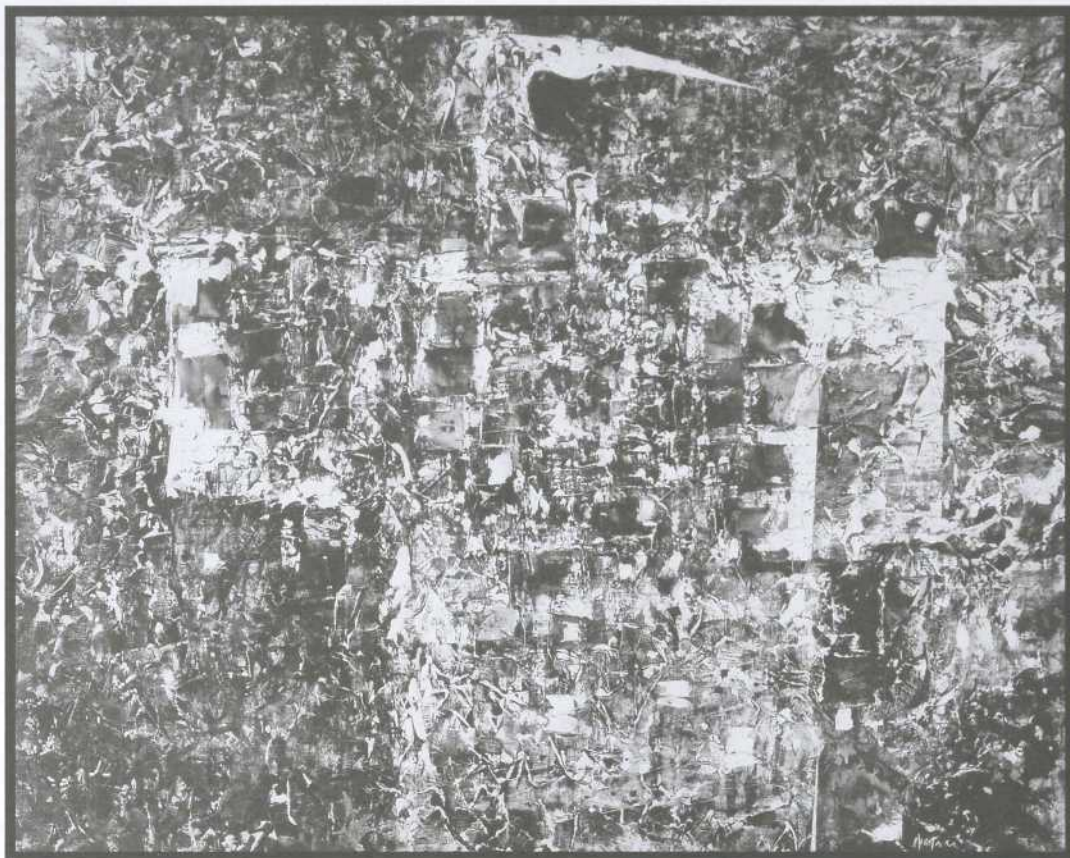
La fondation de la Confédération syndicale internationale (CSI) à Vienne, en Autriche, en novembre 2006, a été pour le mouvement syndical international un moment peu commun. Elle est le fruit de la volonté des deux principales confédérations syndicales d'envergure

mondiale – la Confédération internationale des syndicats libres (CISL) et la Confédération mondiale du travail (CMT) – auxquelles se sont jointes plusieurs centrales non affiliées, appartenant pour la plupart à la « mouvance marxiste ». De nombreuses organisations syndicales, représentant une large diversité de secteurs d'activités et provenant, pour bon nombre d'entre elles, des pays du Sud, étaient circonspectes face à une initiative pour laquelle elles n'avaient été sollicitées qu'une fois la table mise. Le caractère hétéroclite de leurs intérêts explique en partie le poids relatif de ces organisations dans le rapport des forces en présence, bien qu'elles représentent plus des deux tiers des membres de la CSI. Les enjeux discutés à Vienne sont donc loin de recouvrir les mêmes significations pour l'ensemble des acteurs syndicaux qui font face, dans leurs espaces nationaux, aux défis multiples de la libéralisation des échanges commerciaux et de la dérégulation du travail.

L'auteur est professeur au Département de sociologie de l'UQAM



Christine Chartrand,  
*Les voies littéraires II*,  
2006, acrylique et  
graphite sur toile,  
76 x 97 cm



Christine Chartrand, *Les ailes d'Orient*, 2007, acrylique sur toile, 84 x 104 cm

Paradoxalement, cette « réponse » du mouvement syndical international n'est pas historiquement nouvelle, puisqu'elle rappelle à bien des égards la création de la 1<sup>re</sup> Internationale des travailleurs en 1864 qui, face aux défis du « capitalisme international » (la mondialisation de l'époque), proposa une riposte comparable.

#### CRITIQUE DU PROGRAMME DE VIENNE

Un bilan global aujourd'hui de la CSI serait immanquablement tronqué. À défaut, une critique du « programme » de Vienne demeure possible par l'examen des développements récents de ses principaux enjeux, au nombre de trois.

1) *Vers un rapport travail/capital à l'échelle internationale.* Si, à l'échelle nationale, les organisations syndicales ont réussi à aplanir leurs clivages idéologiques grâce à des stratégies de rapprochement autour de leur communauté d'intérêts, il en a été autrement sur le plan international, où ces clivages sont apparus comme des obstacles difficiles à lever. Il aura fallu attendre Vienne pour que la composante majoritaire réformiste social-démocrate du mouvement syndical international, représentée par la CISL, « absorbe » la CMT, sa branche marquée par des origines confessionnelles, notamment catholiques. Toutefois, le reste de la famille syndicale internationale, notamment la Fédération syndicale mondiale, toujours attachée à son « projet révolutionnaire », s'est clairement distancié de cette fusion. Le mouvement syndical international ne peut donc se prévaloir d'avoir assuré sa transition vers ce « syndicalisme

international » tant espéré pour endiguer la refonte inexorable des mécanismes traditionnels de la régulation du travail et agir sur les nouvelles formes de conflits collectifs qui en découlent. On continue de privilégier des activités de solidarité essentiellement diplomatiques : coopérations intersyndicales, collaborations institutionnelles ciblées, accords-cadres, etc. Ces activités ont peu à voir avec les capacités de négociation collective autrement plus déterminantes dans les espaces nationaux où les syndicats ont pu s'imposer comme des acteurs institutionnels. Pour plusieurs dirigeants rencontrés à Vienne, il s'agit-là davantage d'*internationalisme syndical* que de *syndicalisme international*.

2) *Le paradoxe du syndicalisme international actuel.* Les analyses sur le syndicalisme international montrent son caractère problématique : historiquement, les formes sociopolitiques de l'action syndicale n'ont eu de portée que dans des cadres nationaux. Les systèmes de relations industrielles mis en place en Amérique du Nord et en Europe ont été et sont toujours fondés sur des modes nationaux d'encadrement juridique des relations du travail. Or, avec l'externalisation transnationale des activités des entreprises et la dérégulation du travail qui l'accompagne, les organisations syndicales sont confrontées à une dynamique nouvelle qui les incite à revoir leur rôle en tant qu'acteurs institutionnels. Comment le syndicalisme, qui n'a toujours eu de réalité qu'à l'échelle nationale, pourrait-il aujourd'hui projeter à l'échelle internationale ses deux principales stratégies historiques : la revendication de sa

reconnaissance institutionnelle comme acteur de la régulation du travail et la pérennité de ses acquis par leur enchaînement dans les législations nationales du travail? Ces défis mettent à nu la caducité de ces modes d'encadrement juridique conçus pour des espaces nationaux.

3) *Les enjeux syndicaux Nord-Sud.* Plusieurs dirigeants syndicaux du Sud soulignent que ces assises visaient surtout à aplanir les différends idéologiques des grandes centrales du Nord et du même coup à intégrer les centrales non affiliées. Cet enjeu a exigé des négociations directes, lesquelles ont été écartées *de facto* les centrales du Sud. Résultat: la redistribution des postes de pouvoir et de représentation de la CSI, auprès du Bureau international du travail (BIT) par exemple, a consacré une surreprésentation du Nord quasiment discriminatoire, et que ne peut justifier à elle seule l'incapacité des syndicats du Sud de s'acquitter de leurs contributions financières. La forte présence dans les instances décisionnelles de la CSI d'anciens responsables de la CISL et de la CMT a échappé à peu d'observateurs. Que penser alors de la crédibilité du mouvement syndical international qui, dans le contexte de la mondialisation, doit plaider pour un rééquilibrage des rapports économiques Nord-Sud?

## LES MOUVEMENTS DE RÉSISTANCE

Les défis internationaux pour les organisations syndicales du Nord sont d'abord continentaux et consistent à coordonner les résistances, tant en Europe que dans les autres zones de libre-échange des Amériques et d'Asie. Pour le Sud, au-delà du changement de structures, la fusion de la CISL et de la CMT a reconduit les mêmes stratégies autour d'enjeux anciens: la CSI continue d'ignorer les résistances locales et privilégie les résistances régionales et continentales. Cette orientation a produit un effet pervers, celui de miner la démocratie syndicale en minorant la représentation des syndicats du Sud et en se coupant de la base qui fonde sa légitimité: des travailleurs des pays où les enjeux premiers de l'action syndicale demeurent encore ceux du droit d'association et de négociation, et parfois simplement d'exister institutionnellement.

Dans ce contexte, le mouvement syndical international – particulièrement au Nord – ne peut que se replier sur des identités anciennes héritées des Internationales – centrées sur les travailleurs – et exclure de ses stratégies toute collaboration avec des acteurs nouveaux, fussent-ils ses « alliés naturels »: la mouvance des ONG, forums sociaux, associations de femmes, de jeunes et autres organisations mobilisées autour d'enjeux non syndicaux, mais dont le poids est majeur dans la dynamique du rapport local/global des mouvements sociaux du Sud. Pourtant ces résistances

locales engagent déjà de nombreuses organisations syndicales du Sud autour d'enjeux qui ont pour noms, entre autres: économie informelle – immense espace de non-droit –, travail des enfants, condition féminine, dette étouffante et privatisation du secteur public, ce rare espace où les syndicats ont pu se consolider. Elles sont indispensables à l'émergence de l'espace démocratique, dont les syndicalismes du Nord ont bénéficié pour légitimer institutionnellement leur existence et leurs actions.

Dans des continents comme l'Afrique ou l'Amérique latine, où l'histoire du syndicalisme et l'histoire du travail ne se confondent pas, l'institutionnalisation de l'action syndicale demeure problématique. En Afrique, par exemple, l'idéologisation tardive des syndicalismes d'industrie et la quasi-absence d'un syndicalisme de métier, dont les retombées furent si fertiles pour les syndicalismes des pays industrialisés, apparaissent comme des obstacles majeurs à l'institutionnalisation de l'action collective. La marge d'autonomie politique réduite des mouvements syndicaux africains les a conduits, cependant, à conjuguer action communautaire locale et solidarités élargies à des alliés naturels dans le champ politique et le domaine des relations professionnelles. Leur « syndicalisme international » ne se conçoit que dans le prolongement de ces stratégies de résistance locales. Une vision qu'il est encore hors de question d'adopter aux yeux des instances issues de Vienne.

Que faut-il faire pour engager une transition d'un internationalisme syndical marqué par la tradition des Internationales vers un syndicalisme international qui se tournera vers ces nouveaux enjeux?

Que faut-il faire pour engager une transition d'un internationalisme syndical marqué par la tradition des Internationales vers un syndicalisme international qui se tournera vers ces nouveaux enjeux?

provisoirement le principe assujettissant le poids décisionnel dans les instances de la CSI aux quotes-parts financières des organisations membres. Ensuite, mettre en place des mécanismes de démocratie syndicale permettant un accès du Sud aux centres de décision. Enfin, rompre avec des traditions de solidarité et d'actions collectives internationales perçues par le Sud comme obsolètes. La conjugaison de ces trois facteurs jetterait les bases d'une réorientation vers ces lourds enjeux locaux et globaux propres au Sud, mais dans l'émergence desquels le Nord porte une lourde responsabilité historique.

Devant cette croisée des chemins, le mouvement syndical international fait face, qu'il le veuille ou non, à une question qui n'est pas historiquement nouvelle pour lui: que faire? ●

# L'offensive antisyndicale

Au Québec, les attaques dirigées contre les syndicats prennent différentes formes. Pour les contrecarrer, le syndicalisme doit réaffirmer sa mission de combattre les inégalités – autant dans ses rangs que dans l'ensemble de la société.

**MONA-JOSÉE GAGNON**

L'auteure est professeure au Département de sociologie de l'Université de Montréal

Il tombe sous le sens que l'on peut critiquer les syndicats sans pour autant être antisyndical. Comment peut-on alors définir l'antisyndicalisme? Disons qu'il peut revêtir trois formes: d'abord le fait de nier ou de bafouer des droits syndicaux généralement reconnus ailleurs et officialisés par des instances internationales (Organisation internationale du travail par exemple); ensuite, le fait de considérer que le sain fonctionnement du marché et de l'économie ne saurait souffrir l'existence de syndicats; enfin, le fait de dénoncer de façon non fondée, voire malicieuse, des pratiques syndicales ou de syndicats en particulier. La première renvoie au droit, la deuxième à l'idéologie, la troisième s'apparente au libelle diffamatoire.

Comment juger les employeurs et les entreprises qui usent de tous les moyens – juridiques, sélection politique du personnel, intimidation, appel au patriotisme d'entreprise – pour éviter la présence d'un syndicat? Assurément, qu'ils sont antisyndicaux! On peut le déplorer, voire s'en scandaliser, mais on peut difficilement s'en étonner. Les syndicats doivent être indépendants de l'employeur et posséder une capacité de nuisance s'ils veulent défendre les droits des salariés. À la base, il existe bien une divergence d'intérêts entre salariés et employeurs, et cet antisyndicalisme patronal en est une manifestation. Il est aussi l'illustration du fait que la présence syndicale, au Québec, n'est pas ancrée culturellement (comme en Suède par exemple). L'opinion publique possède donc un niveau élevé d'acceptation à l'égard des stratégies antisyndicales des employeurs. Sans doute aussi, ces manifestations patronales de rejet du fait syndical sont-elles la conséquence de notre modèle d'encadrement juridique qui fait en sorte que, dans le secteur privé de l'économie, les relations du travail sont très décentralisées. Il s'ensuit que la syndicalisation des petites et moyennes entreprises peut avoir des répercussions sur leur compétitivité.

## ANTISYNDICALISME ET DROITS

Revenons donc à la première forme d'antisyndicalisme qui relève des droits. C'est celle qui a le plus varié au cours de

l'histoire, puisque les droits syndicaux ont été s'élargissant et que la répression policière brute, si l'on peut dire, est devenue inacceptable au Québec. Rappelons qu'il n'y a pas si longtemps, des dirigeants syndicaux locaux ont été assassinés lors d'une manifestation pacifique (Buckingham en 1906), que d'innombrables militants ont fait l'objet de menaces et de violences dans plusieurs conflits ou encore ont été emprisonnés (Thetford Mines en 1949, Murdochville en 1957) et que des travailleurs immigrants ont été déportés (Abitibi en 1930)... Plus près de nous, dans les années 1970, de nombreux conflits ont été marqués par de la violence de la part d'escadrons musclés contre des grévistes tentant d'empêcher des briseurs de grève de leur voler leur travail (ce à quoi sont venues remédier les dispositions anti-briseurs de grève en 1977). De nos jours, étant donné l'importance de la fonction publique, l'antisyndicalisme des gouvernements est devenu très préoccupant. Des syndicats – regroupant employés directs ou indirects de l'État – reçoivent d'une main des droits qu'on leur enlève de l'autre. Dans le secteur public, le droit de négocier est devenu passablement virtuel en raison de la multiplication des lois spéciales de retour au travail. Au Québec, lors de la dernière ronde de négociations, le gouvernement n'a même pas fait semblant de négocier! Et en 2003, sans que cela ne cause trop d'émoi, le gouvernement libéral a complètement reconfiguré les contours des syndicats dans le secteur de la santé et des services sociaux (loi 30) – portant ainsi atteinte au droit fondamental d'association. Depuis, les centrales syndicales ont reçu l'appui du Bureau international du travail et de la Cour supérieure... mais le gouvernement a porté l'affaire en appel devant la Cour

A la base, il existe bien une divergence d'intérêts entre salariés et employeurs, et cet antisyndicalisme patronal en est une manifestation.

suprême. Chacun sait qu'il sera de toute façon impossible de revenir en arrière. De leur côté, les syndicats ont consacré plus d'énergie et d'argent à se marauder mutuellement qu'à convaincre l'opinion publique du caractère inacceptable de ces mesures. L'antisyndicalisme gouvernemental, par sa récurrence, est devenu un puissant facteur de délégitimation des syndicats.

## L'ANTISYNDICALISME IDÉOLOGIQUE

La deuxième forme d'antisyndicalisme, celle-là de nature idéologique, a refait surface à la faveur de la montée du courant néolibéral. Elle s'épanouit dans les *think tanks* de droite (Cirano ou l'Institut économique de Montréal) et sous différentes plumes journalistiques. Certes, personne n'osera carrément dire que les syndicats ne devraient pas exister... Sauf que ces derniers sont toujours désignés comme des fauteurs de trouble et des perturbateurs sur le



plan économique – alors qu'ils ont pourtant une bien faible influence sur la loi de l'offre et de la demande. Face à des attaques ciblées (tel secteur, tel syndicat), les syndicats ont tendance à se défendre de façon tout aussi ciblée, sans trop oser proclamer que les «lois» économiques du libre marché doivent être encadrées à des fins de justice sociale – la syndicalisation constituant justement une de ces formes d'encadrement.

### LIBELLE DIFFAMATOIRE

La dernière forme d'antisindicalisme – celle que j'apparente un peu abusivement sans doute au libelle diffamatoire – est plus feutrée et plus insidieuse. Il y eut un temps où l'on était davantage conscients du caractère pénible de certains emplois, du fait que l'accès aux études supérieures était marqué par l'origine sociale et que l'espérance de vie différençait fortement les catégories socioprofessionnelles au bénéfice des plus scolarisées et des mieux payées. Ces faits statistiques sont têtus et perdurent...

Or, voilà maintenant que l'on s'indigne du fait que des «non-instruits» (bien qu'il y ait de plus en plus de gens scolarisés dans des tâches peu qualifiées) gagnent un bon salaire, en comparaison... des scolarisés. Naturellement, ces catégories considérées comme peu qualifiées que l'on stigmatise sont aussi, bien entendu, syndiquées (autrement

Christine Chartrand,  
*Luminescence II*,  
2006, acrylique sur  
toile, 150 x 103 cm

## Madeleine Parent : syndicaliste et féministe

MONIQUE SIMARD

Dans une période où notre compréhension du monde se trouble, où nos repères s'estompent, où les signes de déroute et d'angoisse se multiplient, on peut trouver un certain réconfort – et souvent réponse à nos questions, à nos inquiétudes et à nos incompréhensions – chez ceux et celles qui nous ont précédés. Ceux et celles dont on dit «qu'ils en ont vu d'autres!» Madeleine Parent est sans conteste de celles-là!

Née en 1918, cette jeune fille de la bourgeoisie montréalaise s'éveille très tôt aux signes et aux manifestations d'injustice sociale. Elle dit se rappeler, enfant, du sentiment d'inconfort qu'elle ressentait à l'égard du traitement réservé aux domestiques ou encore de sa révolte face aux règles injustes qu'on imposait aux jeunes de sa génération dans les couvents.

Dès son adolescence, elle sort du chemin traditionnel tracé pour les jeunes femmes de son milieu. Elle quitte le couvent pour aller fréquenter un collège anglophone et, quelques années plus tard, s'inscrit à l'Université McGill. C'est d'ailleurs là qu'elle fera la découverte d'un milieu et d'une cause qui rejoindront ses convictions : le syndicalisme. Son engagement dans ce mouvement deviendra celui de sa vie entière.

Madeleine Parent a traversé le XX<sup>e</sup> siècle dans l'action, en vivant selon des principes auxquels elle a adhéré très tôt dans sa vie. Ayant vécu à l'époque de la Grande noirceur, où la liberté d'expression était sévèrement réprimée, elle a été témoin de l'injustice cruelle des élites à l'égard des plus humbles et, comme femme, elle a vécu à sa manière la discrimination. Jeune, elle a rapidement choisi son camp dans la société et elle lui est restée fidèle sa vie durant, faisant preuve d'une détermination et d'un courage hors du commun.

Madeleine Parent a été une syndicaliste combative, engagée, non opportuniste, stratège, têtue, lucide et courageuse. Le fait que Duplessis l'ait attaquée avec autant d'acharnement est en soi révélateur de la force qu'elle pouvait représenter à une époque où l'on «cassait» les fauteurs de trouble.

Bien avant que cela ne devienne des courants de société ou des causes populaires, elle s'est déclarée féministe et elle a été une des premières à prendre la défense des droits des Amérindiennes. Avant-gardiste : voilà qui décrit bien Madeleine Parent qui, tout en étant une femme d'action de son temps, a toujours vu plus loin, a toujours voulu aller plus loin – et cela, à ses risques et périls, en l'assumant pleinement.

Madeleine Parent n'a jamais perdu «son fil conducteur» : celui de la recherche active d'une plus grande justice sociale et économique. Pour cela et pour sa vie qui continue de nous inspirer, nous lui sommes profondément reconnaissants!

L'auteure, productrice  
aux Productions  
Virage, a été vice-  
présidente de la CSN

elles ne seraient pas bien payées). Ici, l'argumentaire manque souvent de rigueur : la masse salariale est confondue avec le salaire, la diversification des statuts d'emplois et l'irrégularité des horaires ne sont pas prises en compte, la pénibilité et la dangerosité du travail sont ignorées. Ce discours est fréquent chez les éditorialistes et les personnes très scolarisées, alors que ces derniers devraient plutôt porter au crédit des syndicats d'avoir permis à des travailleurs et travailleuses relativement peu scolarisés d'avoir accès à un revenu décent – d'autant que leurs conditions matérielles de travail sont souvent pénibles.

L'antisindicalisme gouvernemental, par sa récurrence, est devenu un puissant facteur de délégitimation des syndicats.

## CRITIQUES DE LA GAUCHE

Mais faisons, en terminant, la part des choses. Il y a quelques décennies, les groupes d'extrême gauche actifs et implantés dans les syndicats accablaient de leurs critiques d'inspiration léniniste les responsables syndicaux. Aujourd'hui, on n'entend plus guère de commentaires issus de la gauche à l'encontre des syndicats. Parce qu'ils sont trop forts? Ou parce qu'ils ne le sont plus assez? Une sorte de rectitude politique s'est imposée, qui amène à passer sous silence les errements ou manquements des syndicats qui sont pourtant, en vertu de nos lois, les seules

organisations vouées à regrouper les salariés face à leurs employeurs et qui, de ce fait, ont de lourdes responsabilités. Bien sûr, «un mauvais syndicat vaut toujours mieux que l'absence de syndicat» – car on peut en changer les fonctionnements, les structures et les chefs! Cela dit, peut-on absoudre complètement les syndicats du vaste secteur public du fait qu'en moyenne, un salarié sur deux jouit d'un statut précaire, inférieur en termes de conditions, de droits et de sécurité? Ne pourrait-on pas réclamer aussi un peu d'imagination de la part des syndicats du secteur privé dans l'application de la règle de l'ancienneté en certaines matières, ainsi qu'en ce qui concerne la durée des congés payés? Et peut-on s'étonner que des syndiqués de la base, loin de la cascade des paliers de la démocratie représentative, n'aient guère de fibre syndicale?

Tant qu'il émane de la droite, l'antisindicalisme – qui est le fait de ceux qui défendent les mécanismes d'exploitation des salariés – ne devrait pas surprendre les syndicats. C'est l'antisindicalisme des «petits», qui voient les syndicats comme des groupes de pression égoïstes dirigés par des privilégiés – et qui en viennent même à voter pour un parti politique qui entretient cette perception – qui devrait être une préoccupation pour les responsables syndicaux. Les syndicats devront donc toujours reprendre la démonstration qu'ils remplissent une mission essentielle : combattre les inégalités sociales, dans leurs rangs comme dans la société globale. ●

## POUR PROLONGER LA RÉFLEXION

### LIVRES

- PINARD, Rolande, *La révolution du travail : de l'artisan au manager*, Montréal, Liber, 2008 (2<sup>e</sup> édition).
- PIOTTE, Jean-Marc, *Du combat au partenariat. Interventions critiques sur le syndicalisme québécois*, Montréal, Nota Bene, 1998.
- ROUILLARD, Jacques, *Le syndicalisme québécois. Deux siècles d'histoire*, Montréal, Boréal, 2004.
- THWAITES, James D., *Travail et syndicalisme. Origines, évolution et défis d'une action sociale*, 2007 (3<sup>e</sup> édition).

### REVUES

- GAGNON, Mona-Josée, « Le syndicalisme : institution ou mouvement social? », *Possibles*, vol. 26, n° 1-2, hiver-printemps 2002.
- LÉVESQUE, Christian et MURRAY, Gregor, « Le pouvoir syndical dans l'économie mondiale : clés de lecture pour un renouveau », *Revue de l'IREs*, n° 41, 2003.

- Mouvements*, « Réinventer le syndicalisme », n° 43, La Découverte, janvier-février 2006.
- PIOTTE, Jean-Marc, « Mouvement syndical : un combat incertain », *À bâbord*, n° 7, décembre 2004.
- Relations*, « Le travail en mutation », n° 692, avril-mai 2004; « Renouveau syndical », n° 709, juin 2006; « À la défense des services publics », n° 717, juin 2007.
- Revue du Réseau de recherche Global Unions*, « Les syndicats face à la mondialisation : tendances, défis et réponses », OIT, 2007.
- Recherches féministes*, « Femmes et syndicalisme », sous la direction de Mona-Josée Gagnon et Karen Messing, vol. 19, n° 1, 2006.
- SOUSSI, Sid Ahmed, « Les syndicalismes africains : entre institutionnalisation et résistances », *Travail, capital et société*, vol. 41, n° 1, avril 2008.

### FILMS

- Madeleine Parent, tisserande de solidarités* de Sophie Bissonnette, Québec, Productions Virage, 2002.

- Los Mexicanos – Le Combat de Patricia Pérez* de Charles Latour, Québec, Macumba International, 2007.
- Bread and Roses* de Ken Loach, Parallax Ltd, Road Movies Filmproduktion, Tornasol Films, 2000.
- Un syndicat avec ça?* et *Maxime, McDuff et McDo* de Magnus Isacson, Québec, Productions Virage, 1999 et 2002.

### SITES

- <[www.crimt.org/renouveausyndical.html](http://www.crimt.org/renouveausyndical.html)> : Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT), section sur le renouveau syndical
- <<http://w3.uqo.ca/cerest>> : Centre d'étude et de recherche sur l'emploi, le syndicalisme et le travail
- <[www.ituc-csi.org](http://www.ituc-csi.org)> : Confédération syndicale internationale
- <[www.labourstart.org](http://www.labourstart.org)> : L'actualité syndicale à travers le monde
- <[www.travail.qc.ca](http://www.travail.qc.ca)> : Portail d'information francophone des travailleurs et des travailleuses



Daniel LeBlond, *Descendre des Autels*,  
Personnage 2, 2006

Dans le cadre du 25<sup>e</sup> anniversaire du Centre justice et foi

**Colloque**  
***Voix du Sud, regards du Nord***  
***sur les migrations***

9 et 10 mai 2008 à l'Université du Québec à Montréal

**VENDREDI 9 MAI de 19 h à 21 h 30**

Conférence plénière

***Les migrations face au discours sécuritaire***

**Didier Bigo**, professeur de relations internationales à Sciences-Po Paris.

Avec la participation de :

**François Crépeau**, titulaire de la Chaire de recherche du Canada en droit international des migrations de l'Université de Montréal.

**SAMEDI 10 MAI de 9 h à 16 h 30**

Conférence plénière

***Voix du Sud, regards du Nord sur les migrations***

**José Nuñez**, directeur du SJRM, République dominicaine.

Avec la participation de :

**Jill Marie Gerschutz**, déléguée aux questions politiques de la Conférence jésuite, États-Unis;

**Janet Dench**, directrice du Conseil canadien pour les réfugiés.

Ateliers :

***Protection des réfugiés***

Merlys Mosquera, Rick Goldman et Jack Costello.

***Flux migratoires d'Haïti en République dominicaine***

José Nuñez, Ambroise Dorino Gabriel et Jean-Claude Icart.

***Migrations à statut précaire***

Jill Marie Gerschutz, Jill Hanley et Isabelle Masson.

Inscription obligatoire et programme : [www.cjf.qc.ca](http://www.cjf.qc.ca)

Renseignements : contacter Christiane Le Guen,

par courriel : [cleguen@cjf.qc.ca](mailto:cleguen@cjf.qc.ca) ou par téléphone : 514-387-2541

## SOIRÉE Relations

### L'état du mouvement social à Québec : défis et expériences propres

Avec la participation de :

**Nancy Gagnon**, directrice générale de la radio indépendante CKRL 89.1 FM;

**Robert Jasmin**, président d'Attac-Québec;

**Serge Roy**, du Réseau du Forum social de Québec-Chaudière-Appalaches;

et un autre invité à confirmer.

À Québec

Le jeudi 24 avril 2008, de 19 h à 21 h 30

Maison de la coopération et de la solidarité

155, boul. Charest Est (salle 2 au sous-sol)

En collaboration avec ATTAC-Capitale-Nationale

Pour plus de renseignements, consulter : <[www.cjf.qc.ca/soirees\\_relations](http://www.cjf.qc.ca/soirees_relations)>  
ou communiquer avec Mouloud Idir : 514-387-2541 / [midir@cjf.qc.ca](mailto:midir@cjf.qc.ca)



# Tunisie: le combat pour les libertés

Affranchie du protectorat français depuis 1956, la République tunisienne est menée d'une main de fer par le président Ben Ali, en poste depuis 1987. Ce dernier renforce son emprise sur l'État par une implacable répression. Son régime, caractérisé par de graves atteintes aux droits humains, est critiqué avec courage par des groupes de défense des droits et libertés.

**LISE GARON**

L'auteure est professeure associée au Département d'information et de communication de l'Université Laval

**A**lors qu'autrefois, le monde ignorait tout de la dictature qui s'élevait en Tunisie, le Sommet mondial de la société d'information, tenu à Tunis à l'automne 2005, et les événements qui l'ont entouré (la grève de la faim et la répression policière des journalistes étrangers principalement) ont subitement révélé la situation désastreuse des droits humains en Tunisie.

## DISSIDENCE ET MILITANCE

Un tel déblocage ne s'est pas produit par miracle. Les participants invités au Sommet et les journalistes étrangers savaient exactement quoi regarder et comment comprendre. Une telle neutralisation de la censure et de la propagande du régime est le résultat d'un long travail de terrain opéré par un noyau dur de dissidents. Ces derniers se sont employés, depuis 1998, à renouer les liens sociaux dissous par la terreur politique et à vaincre la peur de parler qui s'était répandue chez les citoyens. Ce réseau comprend trois groupes: le Comité pour le respect des libertés et des droits de l'Homme en Tunisie (CRLDHT), basé à Paris; le

Conseil national pour les libertés en Tunisie (CNLT), basé à Tunis mais non autorisé par le pouvoir; la Ligue tunisienne des droits de l'Homme (LTDH), la plus ancienne des ligues des droits de l'Homme de l'Afrique et du monde arabe – reconnue mais actuellement dangereusement menacée.

Autour de ce noyau dur, on retrouve des comités *ad hoc* d'action: comités de défense de militants ou de prisonniers d'opinion le plus souvent. Ils forment une alliance plus ou moins constante de personnalités dissidentes, de partis politiques plus ou moins interdits, de journalistes, de syndicalistes, de juristes et d'ONG (le mouvement altermondialiste RAID-Attac Tunisie, l'Association tunisienne des femmes démocrates ou ATFD, etc.) qui viennent régulièrement grossir leurs rangs. Les messages des comités *ad hoc* sont systématiquement envoyés aux ONG et aux journaux tunisiens qui, à cause de la censure, ne peuvent certes les publier mais en prennent vraisemblablement connaissance. L'ensemble du réseau intérieur s'emploie aussi à diffuser l'information interdite en provenance de l'étranger.

À l'extérieur, autour du CRLDHT, mais aussi de quelques personnalités prestigieuses, tel Khemaïs Chemmari, ex-vice-président de la Fédération internationale des droits de l'Homme, viennent se greffer les relais des ONG (Fédération internationale des droits de l'Homme, Ligue des droits de l'Homme en France, Reporters sans frontières), des intellec-

tuels militants et des médias qui diffusent l'information contestatrice en provenance de Tunisie. Ils mobilisent d'autres groupes (pétitions, manifestations, campagnes de lettres, etc.). Ils établissent des contacts plus ou moins privilégiés avec des partis politiques, des parlementaires, des diplomates des États francophones surtout (France, Suisse, Belgique), de l'Union européenne et des Nations unies, dans le but de sensibiliser tous ces acteurs à la situation des libertés en Tunisie.

## PRESSION SUR LE RÉGIME

C'est ainsi que la Ligue n'est plus aussi isolée qu'elle ne l'était en 1998. Au fur et à mesure que s'atténuait la peur de parler et que renaissait la capacité contestataire, d'autres acteurs civils, des ONG, des syndicats, des associations professionnelles, des avocats et magistrats, des partis politiques et plusieurs regroupements informels ont suivi. À ce titre, on peut dire qu'un large mouvement des droits humains survit à la dictature en Tunisie.

La mobilisation sert à exercer des pressions sur le régime tunisien, soit directement (campagnes de presse et pétitions), soit par le biais des instances internationales et des États européens qui rappellent à la Tunisie ses engagements internationaux en matière de droits humains. Malgré la censure tunisienne et les dénégations des représentants officiels, des canaux d'information fonctionnent. Ceux-ci comprennent non seulement les médias et les agences de presse internationales, mais aussi les réseaux de lobbying des ONG et, surtout, Internet, qui permet à ces voix contestataires de rejoindre rapidement et à peu de frais un immense public.

La LTDH et les autres acteurs civils ont ainsi pu expliquer à l'opinion publique tunisienne et internationale les





vrais enjeux du référendum constitutionnel de 2002. Rappelons qu'avec un taux de participation de 95,59% et 99,52% des voix obtenues en faveur de la réforme, le président Ben Ali peut rester à la tête du pouvoir exécutif pour deux autres mandats, jusqu'en 2014 au moins. Il bénéficie d'une «immunité judiciaire durant l'exercice de ses fonctions, [...] après la fin de l'exercice de ses fonctions, pour tous les actes accomplis à l'occasion de l'exercice de ses fonctions» (article 41 de la nouvelle constitution). Ces chiffres officiels sont contestés par une partie des milieux contestataires qui parlent plutôt d'une participation avoisinant les 20%.

Internet a aussi permis à ces groupes d'expliquer pourquoi et comment les élections générales de 2004 étaient truquées au point d'exclure toute possibilité d'alternance au pouvoir. En outre, ils ont pu continuer à dénoncer les violations des droits humains en Tunisie et la subordination de la justice tunisienne au pouvoir.

### LE PRIX DE LA LUTTE

Le combat pour les droits humains en Tunisie ne se fait pas sans fatigue, angoisses et souffrances. En effet, pour neutraliser le mouvement, le régime en place a eu recours à toutes les tactiques connues de répression : harcèlement policier ou judiciaire, torture, passages à tabac, retraits des passeports, emprisonnements, procès iniques, assignations à résidence, interdictions d'exercer sa profession, campagnes de diffamation dans la presse, lignes téléphoniques ou accès Internet bloqués, locaux fermés ou surveillés par la police. Ces formes de répression ont tour à tour été exercées à l'encontre de la Ligue elle-même, de ses sections régionales, de ses membres ou de leurs familles... mais sans jamais venir à bout de la résistance de la LTDH.

Deux affaires plus récentes risquent toutefois de paralyser la Ligue dans ses activités : le gel, par le régime tunisien,

de fonds accordés par l'Union européenne et les entraves judiciaires aux réunions de la Ligue.

Tout d'abord, alors que d'autres organismes tunisiens peuvent toujours recevoir une forme d'assistance financière de l'Union européenne, la LTDH est, pour sa part, empêchée de le faire. À titre d'exemple, mentionnons une somme de 100 000 euros bloquée par les autorités tunisiennes. Dans l'attente de la résolution de ce problème, un second projet, représentant cette fois une somme de 727 788 euros, a été suspendu par l'Union européenne. Ce

définitif soit rendu dans l'affaire». Jusqu'à maintenant, la cause n'a toujours pas été entendue...

### BILAN ET ENJEUX

Après le Sommet mondial de l'information, en 2005, les observateurs internationaux sont retournés chez eux et l'opinion internationale est passée à autre chose. Le régime peut continuer à violer les libertés en bénéficiant de la complicité passive de la communauté internationale. Celle-ci ferme les yeux pour des raisons de partenariat com-



projet devait permettre la mise sur pied d'un centre de documentation et de guichets d'orientation juridique dans les sections locales.

Privée de fonds très importants, la LTDH se voit encore empêchée de tenir son congrès annuel depuis qu'un groupe de membres proches du Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD, parti unique *de facto*), vraisemblablement à l'initiative des autorités tunisiennes, a déposé une plainte contre elle auprès de la chambre civile du Tribunal de première instance de Tunis. Ce groupe a demandé au Tribunal d'annuler la convocation du 6<sup>e</sup> Congrès de la LTDH, initialement prévu en septembre 2005. Le Tribunal a suspendu la tenue du congrès «jusqu'à ce qu'un jugement

merciale. Rappelons qu'un grand nombre d'investissements européens sont faits dans l'industrie touristique tunisienne. Le régime jouit aussi de la conjoncture actuelle lui permettant d'instrumentaliser le discours sur la lutte au terrorisme.

À l'abri des regards, le régime tunisien tente de revenir sur les quelques acquis ardemment engrangés par l'opposition dans le cadre du dernier Sommet mondial de l'information. Il n'y a toujours pas d'organisation indépendante de défense des droits humains qui fonctionne en Tunisie et le CNLT n'a aucune existence légale. Les militants des droits de l'Homme continuent donc le combat illégalement et au prix de risques personnels énormes. ●



# La bourse du carbone : une bonne idée?

La bourse du carbone est une excellente façon d'amener les entreprises à réduire leurs émissions pour atteindre les objectifs de Kyoto.

**STEVEN GUILBEAULT**

L'auteur est porte-parole d'Équiterre en matière de changements climatiques

Il y a quelques années, les médias contactaient les groupes environnementaux à la recherche d'opposants à ce qu'il est aujourd'hui convenu d'appeler les « mécanismes de marché » sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Ceux-ci, telle la bourse du carbone, visent à utiliser les forces du marché afin de réduire les émissions de GES, de même que d'autres sources de polluants. Quelle ne fut donc pas la surprise des journalistes de se faire répondre, par plusieurs écologistes, que la bourse du carbone est une excellente idée!

La position des écologistes n'a pas toujours été favorable à ces mécanismes de marché. Je me souviens des négociations ayant conduit au Protocole de Kyoto en 1997. La délégation américaine, menée par Al Gore, bataillait alors ferme pour convaincre le reste du monde d'emprunter cette avenue, arguant qu'il s'agissait-là du meilleur moyen de parvenir à des réductions réelles de gaz à effet de serre. Même si, en définitive, les Américains ne signeront pas le Protocole de Kyoto, ils auront quand même réussi à convaincre le reste de la communauté internationale – et la plupart des écologistes – du bien-fondé des mécanismes de marché.

## EFFICACITÉ

L'argument le plus convaincant en leur faveur – et en particulier en faveur de l'établissement de bourses du carbo-

ne – c'est qu'ils ont fait la preuve de leur efficacité par le passé. Ainsi, le marché du dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), mis sur pied aux États-Unis il y a plus d'une décennie, a obtenu des résultats tangibles en matière de réduction d'émissions de SO<sub>2</sub> et d'oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>), deux polluants responsables des pluies acides. On estime ainsi qu'en 2005, les émissions de SO<sub>2</sub> des producteurs d'énergie aux États-Unis étaient inférieures de 35 % à leurs niveaux de 1990.

Une bourse du carbone est un marché – au sens commercial ou, encore mieux, financier du terme – où les entreprises peuvent s'échanger des droits d'émissions. Un tel marché peut fonctionner de manière efficace lorsqu'il existe une réglementation gouvernementale venant imposer un plafond contraignant d'émissions aux grands émetteurs de polluants. Par exemple, une entreprise qui se voit imposer une limite de 100 tonnes de polluants annuellement et qui réussirait à n'en émettre que 90 pourra vendre sur le marché les 10 tonnes ainsi économisées à une autre entreprise qui n'aurait pas réussi à respecter son plafond d'émissions. Les entreprises qui diminuent leurs émissions sont en quelque sorte « récompensées », puisqu'elles réalisent des profits en vendant leurs réductions. À l'opposé, les entreprises les moins performantes sont pénalisées car devant acheter des réductions pour respecter la réglementation. Les crédits ou les permis d'émissions peuvent être attribués de diverses façons, mais le fonctionnement du marché reste sensiblement le même.

Pour le moment, la bourse du carbone mise sur pied en 2005 par l'Union européenne fonctionne avec succès sur ce modèle. Depuis 2003, il existe également, à Chicago, une bourse du carbone de type « volontaire » où s'enregistrent des entreprises américaines désireuses d'y participer. C'est avec cette dernière que la Bourse de Montréal vient de créer le Marché climatique de Montréal, qui désire se spécialiser dans les contrats à terme liés au marché canadien du carbone.

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Si plusieurs journalistes se sont initialement montrés très surpris de notre position franchement favorable à l'utilisation des mécanismes de marché, plusieurs d'entre eux seraient encore plus étonnés de constater notre impatience de moins en moins contenue dans le dossier de l'établissement à Montréal d'une véritable bourse du carbone!

Dans ce dossier, las d'attendre le gouvernement fédéral – qui hésite entre Montréal et Toronto pour l'établissement d'une bourse du carbone – plusieurs écolos souhaitent activement que le gouvernement du Québec, en partenariat avec d'autres provinces ou d'autres États américains, crée lui-même une bourse du carbone en imposant aux grands émetteurs industriels des réductions absolues d'émissions. Ce que se refuse à faire pour l'instant le gouvernement canadien.

Quoi? Les écolos, promoteurs de Montréal comme place financière? Eh oui! Comme quoi les milieux écologistes peuvent également être porteurs de développement économique. Mais pas n'importe lequel. ●



Les entreprises produisent une grande partie des émissions totales de gaz à effet de serre. Le Protocole de Kyoto a donc prévu une « bourse du carbone » pour amener ces dernières à réduire leur pollution. Ce

mécanisme, typique du capitalisme financier, sera-t-il efficace ou deviendra-t-il plutôt une façon de distribuer des permis de polluer aux grandes entreprises?

La bourse du carbone est une fausse solution typiquement néolibérale préconisée par le Protocole de Kyoto.

**WILLIAM SACHER**

Érigé au rang d'icône par le mouvement écologiste québécois, qui appelle régulièrement la population à « sauver Kyoto », ce protocole repose sur une logique de marché impropre à lutter efficacement contre le réchauffement climatique et s'avère potentiellement anti-écologique. La critique des solutions qu'il préconise reste ainsi dangereusement absente des tribunes. Malgré son manque flagrant de légitimité scientifique, les mêmes écologistes prétendent volontiers que le Protocole est un « premier pas » dans la « bonne direction ». Certes, le débat sur Kyoto dépasse largement le cadre scientifique. Et c'est précisément sur son incohérence politique qu'il faut se pencher.

Il appert en effet que le Protocole, signé en 1997, contient une série de mesures – les fameux mécanismes de flexibilité (MDF) – imposées par les États-Unis, le Japon, le Canada et l'Australie, et conçues pour éviter au maximum aux pays industrialisés de réduire leur consommation d'énergies fossiles.

**« DROITS À POLLUER »**

Officiellement applicable à partir de cette année, le système est basé sur le commerce de crédits d'émissions de gaz à effet de serre (GES) se vendant par unité d'une tonne de CO<sub>2</sub>. Les MDF incluent: 1) des *mécanismes de développement propre* (MDP) autorisant une entreprise d'un pays signataire du Protocole à engranger des crédits

d'émissions au moyen d'un investissement mené dans un pays non signataire (i.e du tiers-monde); 2) les *mises en œuvre conjointes* qui sont une transaction entre entreprises de pays signataires; 3) les fameuses *bourses du carbone* qui ont pour rôle de faciliter et de sécuriser les transactions de crédits d'émissions entre les entreprises trop polluantes et celles capables de dégager de tels crédits.

Servi par une rhétorique ultralibérale qui ne craint pas de mélanger la maladie et le remède, mais conforme aux impératifs de la « croissance », Kyoto prétend que les lois du marché résoudront la crise en conduisant aux réductions de concentrations de GES nécessaires pour éviter toute évolution catastrophique du climat.

Mais une fois les quotas d'émissions attribués par les gouvernements, le recours aux MDF peut légalement se faire de façon illimitée. Ceci autorise une création non moins illimitée de crédits de carbone dont le réservoir est *a priori* inépuisable. Véritables « droits à polluer », ces derniers supposent de plus que l'atmosphère « appartient par défaut à ceux qui lui portent atteinte » – comme le fait justement remarquer le journaliste Aurélien Bernier dans *Le Monde diplomatique* de décembre 2007.

**UNE LOGIQUE PIÉGÉE**

Avec la mise en place anticipée de bourses du carbone en Europe et aux États-Unis, cette approche a déjà donné lieu à des débordements catastrophiques. Si elle peut éventuellement

conduire à une réduction des GES dans le cas où les quotas sont bas, la logique capitaliste de marché qui la sous-tend conduit nécessairement les entreprises à traiter les impacts écologiques de leurs activités (la génération de crédits d'émission) comme des « externalités ». Elles déplacent donc la contrainte anthropique vers d'autres composantes des écosystèmes et alimentent la crise écologique globale dont le changement climatique n'est qu'une composante. Une grande partie des crédits de carbone vendus aux pays industrialisés viennent ainsi de projets polluants et douteux, tels que des plantations d'arbres conduisant à des expropriations massives, à des déforestations, à des pertes de biodiversité et, possiblement, à l'augmentation du réchauffement planétaire

Pendant ce temps, des multinationales polluantes comme Shell et Mitsubishi, qui investissent dans de tels projets avec l'appui du Fonds pour le carbone de la Banque mondiale, n'hésitent pas à se proclamer les « amis du climat ». Avec les MDF, le danger d'accroître les inégalités Nord/Sud est donc patent, alors qu'on attendrait d'un tel accord international qu'il inclue le concept de « dette écologique » (dont les pays industrialisés sont les débiteurs et les pays du tiers-monde, les créanciers).

Il apparaît ainsi urgent de remettre en cause l'esprit du Protocole de Kyoto et des MDF qui l'ont littéralement vidé de son sens. Une troisième voie s'impose, impliquant une économie localisée, une sobriété dans la consommation des matières premières et des énergies fossiles, soutenue par des réductions des dépenses énergétiques dans les domaines de l'armement, de l'extraction minière, des transports et de la consommation résidentielle. ●

L'auteur, doctorant en sciences atmosphériques et océaniques à l'Université McGill, est membre du collectif Ressources d'Afrique

## Prochain numéro

Le numéro de juin de la revue *Relations* sera disponible en kiosques et librairies dès le 23 mai. Profitez-en pour le réserver. Il comprendra notamment :

- un dossier sur la **Chine**. Elle est sur toutes les lèvres ces dernières années, tant la transformation économique qui s'y produit bouleverse le globe tout entier. On n'a pas fini de saisir ce qui s'est joué à la place Tiananmen, en 1989 : la transition du pays vers l'économie de marché, au prix de l'écrasement violent d'un mouvement social et politique qui avait déjà commencé à comprendre les profondes inégalités que cela entraînerait et entraînait déjà. Situation des femmes, des milieux ruraux, de l'environnement, des travailleurs, des minorités et des religions : tout prend une dimension hors du commun dans ce pays;
- une controverse sur la grève dans les services publics;



Margret Nielsen

- la suite de la chronique littéraire de Ying Chen, illustrée par le photographe Zohar;
- les œuvres de notre artiste invitée, Margret Nielsen.

Recevez par courriel, peu avant sa parution, le sommaire détaillé du numéro en vous inscrivant à la liste d'envoi. Pour ce faire, écrivez votre adresse au lieu indiqué sur la page d'accueil de notre site Internet : [www.revuerelations.qc.ca](http://www.revuerelations.qc.ca).

## ReLATIONS

*société politique religion*

8 NUMÉROS PAR ANNÉE, 44 PAGES

4,95 \$ PLUS TAXES

### ABONNEZ-VOUS...

Un an : 35 \$ Deux ans : 65 \$

À l'étranger (un an) : 45 \$

Étudiant : 25 \$ (sur justificatif)

Abonnement de soutien : 100 \$ (un an)

par téléphone : 514-387-2541

par télécopieur : 514-387-0206

par courriel : [relations@cjf.qc.ca](mailto:relations@cjf.qc.ca)

par la poste :

### *Relations*

Ginette Thibault

25, rue Jarry Ouest

Montréal (Québec) H2P 1S6

[www.revuerelations.qc.ca](http://www.revuerelations.qc.ca)

Oui, je désire un abonnement de \_\_\_\_\_ an(s), au montant de \_\_\_\_\_ \$

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_ TÉLÉPHONE ( \_\_\_\_\_ ) \_\_\_\_\_

Je désire également envoyer un abonnement de \_\_\_\_\_ an(s), au montant de \_\_\_\_\_ \$ à la personne suivante :

NOM \_\_\_\_\_

ADRESSE \_\_\_\_\_

VILLE \_\_\_\_\_

CODE POSTAL \_\_\_\_\_ TÉLÉPHONE ( \_\_\_\_\_ ) \_\_\_\_\_

Montant total : \_\_\_\_\_ \$ Je paie par chèque (à l'ordre de *Relations*)

ou par Visa

NUMÉRO DE LA CARTE \_\_\_\_\_

EXPIRATION \_\_\_\_\_ SIGNATURE \_\_\_\_\_

## DEMANDE DE PARDON

En février, le nouveau gouvernement travailliste australien a présenté ses excuses officielles aux Aborigènes pour les injustices qu'ils ont subies pendant deux siècles. Il s'est adressé plus particulièrement aux « générations volées », ces enfants aborigènes arrachés à leurs parents jusqu'à la fin des années 1960 pour être assimilés. Le premier ministre Kevin Rudd estime que cette demande de pardon est essentielle pour réconcilier les Australiens. Les évêques catholiques du pays ont salué cette décision.

## L'ÉGLISE MEXICAINE ET L'ALÉNA

L'Église catholique mexicaine demande que le volet agricole de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) soit renégocié. La Conférence épiscopale indique que les paysans mexicains risquent d'être poussés vers l'exil aux États-Unis s'il n'y a pas de débouchés pour leurs produits. L'Église catholique se joint ainsi à la gauche mexicaine pour dénoncer la disparition des derniers droits de douanes entre le Mexique, le Canada et les États-Unis, concernant un milliard de produits comme le maïs, les haricots, le sucre et le lait. La révision de l'ALÉNA est aussi demandée par le Réseau québécois sur l'intégration continentale (RQIC), Common Frontiers Canada, l'Alliance for Responsible Trade (ART-US) et le Réseau mexicain d'action face au libre-échange (RMALC).

## KAIROS

Pour développer une réponse œcuménique à la crise de l'énergie fossile, Kairos – Initiatives canadiennes œcuméniques pour la justice – a produit le document *Repenser l'avenir de l'énergie – la foi et la justice dans le monde de l'après-pétrole* (disponible au <[www.kairoscanada.org](http://www.kairoscanada.org)>). Sa campagne *Repenser l'énergie... c'est le temps pour un congé sabbatique de carbone* bat également son plein. Une multitude de renseignements et de propositions d'actions sont disponibles à l'adresse <[www.re-energize.org](http://www.re-energize.org)>.

## ORDINATIONS D'HOMOSEXUELS

Il sera dorénavant possible d'ordonner des personnes homosexuelles à la prêtrise dans l'Église luthérienne de Norvège. Cette proposition a été adoptée récemment par 50 des 84 représentants du Synode général. Les évêques pouvaient déjà ordonner des homosexuels sans avoir à redouter des sanctions disciplinaires. Quelques pasteurs vivant en couple avec des partenaires du même sexe exercent déjà leur ministère au sein de cette Église. Dans les faits, toutefois, le texte adopté prend acte de l'existence de points de vue contraires et laisse donc le dernier mot aux évêques et aux instances cléricales chargées du recrutement.

## TRANSFERTS FINANCIERS DES MIGRANTS

Une étude de la Banque africaine de développement révèle l'ampleur des transferts financiers des migrants vers l'Afrique. Dans les quatre pays étudiés (Maroc, Sénégal, Mali et Comores), ces transferts représentaient respectivement 9%, 19%, 11% et 24% du PIB national, en 2005, alors qu'on les avait estimés entre 2% et 4%. Les migrants contribuent ainsi infiniment plus à leur pays d'origine que ne le fait l'aide publique au développement (APD). Celle fournie par le Canada – environ 0,3% de son revenu national brut, loin de la cible onusienne du 0,7% – le classe parmi les pays industrialisés les moins généreux.

## EXODE DES JEUNES

Dans le Bas-Saint-Laurent, on estime que les deux tiers des jeunes âgés de 15 à 34 ans quittent la région. Un exode qui ne peut que s'accroître si le ministère de l'Éducation n'investit pas adéquatement dans les quatre cégeps de la région, où 23 programmes risquent de disparaître. L'enjeu est porté par le Conseil central du Bas-Saint-Laurent de la CSN, en lien avec la Coalition-cégeps qui revendique que 40% de tout réinvestissement en enseignement supérieur soit affecté aux cégeps. Alors qu'il fêtait ses 40 ans à l'automne, le réseau des cégeps est toujours aux prises avec un sous-financement qui compromet la réalisation de sa mission dans toutes les régions du Québec.



# L'âme désertique de Shanghai

**TEXTE : YING CHEN**

**ILLUSTRATION : ZOHAR**

Le 15 janvier 2008

Mon fils,

**N**otre voyage à Shanghai nous a tous excités d'abord, ennuyés ensuite et épuisés à la fin. Notre cœur palpitait lorsque, pour prendre l'avion, nous nous sommes levés à l'aube et nous avons descendu les valises une à une de l'escalier extérieur, dans l'obscurité fraîche. Nous avons poussé des cris de frayeur en traversant les carrefours de Shanghai où les voitures, les motos, les bicyclettes et les piétons s'entremêlent avec une étrange harmonie, en faisant abstraction des feux. Nous étions entourés de la famille et pour un temps, nous avions le luxueux sentiment de nous être débarrassés de notre solitude. Nous sommes allés deux fois au zoo car nous trouvions peu d'endroits à visiter. Il y a le Vieux Shanghai et deux temples, et des magasins sans arrêt, toutes les rues de Shanghai étant envahies par des boutiques. Cette ville est commercialisée de fond en comble, consumée jusqu'aux miettes. Quand on arrive ici, on a l'impression d'entrer dans un tourbillon qu'on qualifie de grand moment historique, censé préparer un avenir meilleur, mais qui à présent nous dérange dans notre paresse et dans notre confort. Nous ressentons aussitôt la fatigue et aspirons à retourner à nos routines, à notre petite vie à Vancouver. Nous savons pourtant que nous ne sommes pas venus pour le confort. C'est l'inconfort qui nous ouvre les yeux et nous fait grandir. Ce devrait être l'objectif du voyage – un sport de l'esprit.

Alors que mon retour là-bas m'est dicté par le sort, par une nécessité presque physique, ton rapport avec cette ville est indirect et symbolique. D'ailleurs tu connais très peu ta langue maternelle. Ce voyage t'est en quelque sorte imposé par ton lien avec moi. Tu es allé à Shanghai surtout parce que tu veux être proche de maman. Tu es prêt à me suivre n'importe où. Tu as tendance à aimer ce que je veux aimer et à rejeter ce que je rejette.

Je me demande si je n'aurais pas fait mieux de te laisser à Vancouver et de venir seule ici. J'aurais pu t'écrire des lettres sur cette ville dont l'aspect est – a toujours été – confus et indéterminé, pour ne pas dire douteux, même aux yeux de ses natifs. Shanghai, l'une des plus jeunes villes dans ce pays millénaire, a surgi d'un désert. Depuis, elle semble garder son âme désertique, malgré toutes les transformations apparentes : les nuages de poussière qui enveloppent une forêt de bâtiments modernes parfois laids, les voix agitées qui s'élèvent d'une foule grisâtre et vieillie, le bruit incessant de la construction et de la circulation, les bouffées imprévisibles de puanteur venant du fond de la terre – les égouts de Shanghai sont probablement centaines –, alors que sa population a atteint un niveau explosif, non par sa fécondité, mais par la migration interne. Tout cela, noté dans un papier, avec des mots et des tournures de maman, pourrait te procurer un plaisir exotique, une identification artificielle et un léger attendrissement, un peu comme des nouvelles de guerres éclatées ailleurs suscitent dans ton jeune cœur une indicible curiosité, une excitation accompagnée d'une sympathie passagère.

Mais tout cela, vu de tes propres yeux, entendu par tes propres oreilles, senti par ton propre nez, perd tout romantisme et risque de t'inspirer déception et dégoût. Déjà j'ai vu de petits plis se nouer entre tes sourcils clairs et doux, j'entends ton petit nez renifler avec perplexité, je t'ai entendu dire « j'aime quand même la Chine », pour me faire plaisir. Et je sens m'envahir le familier sentiment de désolation, d'impuissance, de honte. Ressurgit en moi, comme une montagne, ou plutôt une glace qui ne fondra jamais, enfouie dans les mers nordiques, mon vieux problème par rapport à mes origines, que la modernisation et l'enrichissement de ce pays ne peuvent résoudre, que je souhaite apaiser, neutraliser et, finalement, banaliser par notre installation dans une ville comme Vancouver, si « asiatique », si paisible et sportive.

Je redoute de devoir me livrer à des discussions, à des disputes passionnées même, avec toi. Il est vrai que je ne peux pas encore prétendre traiter avec détachement la question de la Chine. C'est pourquoi j'évite autant que possible de toucher ce sujet dans ma vie et dans mon travail qui se déroulent presque entièrement en dehors de mon pays natal. Witold Gombrowicz a écrit dans son journal que, dans sa vie et dans sa carrière, le problème de la Pologne était le plus grand obstacle qu'il voulait surmonter. Je crois comprendre la profondeur émotionnelle et le degré tragique de cette déclaration, de ce vœu difficilement réalisable.



Nous souffrons encore du décalage horaire de 16 heures. Il n'y a pas mille et un problèmes dans ce monde. Il n'y en a qu'un: celui du temps. Nous avons de nouveaux mondes et des vieux, de jeunes civilisations et des anciennes, des terres vierges et des terres épuisées, les générations passées, les nouvelles et les suivantes. En bien comme en mal, Shanghai est un lieu très particulier où les temps s'entremêlent et se confrontent à l'extrême. Lorsque des temps différents se croisent et s'entrechoquent, le résultat est spectaculaire, le vieux cède la place au jeune mais il en entrave la marche, l'après triomphe sur l'auparavant, qui pourtant revient comme un fantôme, le rapide l'emporte sur le lent, qui se moquera de la vanité de la vitesse et de l'achèvement. Tu voulais voir, mon enfant, des choses «vraiment chinoises». Je pense à ces esthètes qui ignorent et méprisent la Chine contemporaine et s'enferment dans des trésors de l'ancien temps, croyant à l'existence d'une «pureté» culturelle.

La «pureté» est dans ce cas synonyme de «fixation». Cette croyance s'éloigne de l'enseignement de nos ancêtres. Moi aussi j'ai dit que la Chine que j'aime est morte depuis longtemps. Mais je n'oublie pas que je suis fille des contemporains. D'une génération à l'autre l'histoire est faite par ses contemporains. L'humanité perdure grâce aux contemporains. Le temps s'écoule grâce aux peuples qui vivent, construisent ou détruisent ici et maintenant. Sais-tu que beaucoup de ce qui est aujourd'hui considéré comme «authentiquement chinois», de la musique à la religion et jusqu'à la langue, ne l'était pas auparavant? Par exemple, la langue chinoise moderne, à sa naissance, a été attaquée comme impure avec virulence. Sais-tu que, sans même parler du bouddhisme, Lao-Zi et Kong-Zi ont vécu avant la constitution d'une nation dite chinoise? Dans mille ans, les peuples futurs trouveront que les gratte-ciel bâtis sur le territoire chinois sont certainement très chinois, si de tels édifices s'y tiennent encore. Dans mille ans, l'Amérique pourrait devenir à son tour un chantier dénué de verdure. Le désert pourrait redevenir désert. La forêt pourrait repousser.

Dans des légendes chinoises, mille ans est un clin d'œil. La vie d'un individu est trop courte pour voir le vrai visage du monde, pour connaître la nature éphémère des vicissitudes, pour être convaincu de la loi du changement – l'unique caractère permanent de l'univers.

Ainsi je comprends que mon drame personnel est le fait que, de mon vivant, je ne verrai peut-être pas un Shanghai civilisé, propre et cohérent, et qu'il restera toujours pour moi un amour déçu et insatisfait, quoique jamais mort. Il lui faudra un siècle de temps pour «se développer» – selon quel standard? – et encore une éternité pour «se retrouver». Qui sait d'ailleurs dans quel sens cette terre maritime basculera. S'élèvera-t-elle ou sombrera-t-elle devant la menace de l'océan, avec le fracas et le bouillonnement qui lui sont propres?

Je m'attends à ce que tu viennes me dire un jour, de ta suave voix enfantine et magnifiquement confiante: «Non, tu as tort maman, c'est vrai que tu as tort!» ●



Zohar, Bois de grève - Partition, 2003



## UN BOUILLONNEMENT SOCIAL LATENT EN IRAN

MOULOUD IDIR

L'auteur est agent de recherche et de communications au Centre justice et foi

L'artiste franco-iranienne Marjane Satrapi signe son premier film avec *Persepolis*, adaptation en dessin animé de la bédé du même nom, parue en 2001, dont elle est également l'auteure et la dessinatrice. Elle nous offre une virée dans l'Iran post-révolutionnaire, de 1979 à nos jours, en y racontant, avec réalisme et humour, ses « galères » de jeunesse, partagées par des millions d'autres jeunes Iraniens et Iraniennes de l'époque : obligation de porter le foulard du jour au lendemain, achat de cassettes de musique rock vendues sous le manteau, soirées clandestines, etc. Sur un ton conjuguant colère et humour, le film met en scène certaines péripéties traduisant une volonté de résister aux injonctions politiques des mollahs qui dictent les

*Persepolis*, qui a été primé au Festival de Cannes en 2007, permet de rompre avec les stéréotypes. Quand on parle de l'Iran, c'est surtout pour réduire ce pays aux fanatiques et aux ayatollahs. Cela, à la longue, dépouille toute part d'humanité à ce peuple. C'est le propre d'un certain discours occidental que de percevoir ce qui lui est différent par le déterminisme culturel et religieux.

Heureusement, l'Iran est une société plus complexe. Le courant cinématographique, dans lequel s'inscrit Marjane Satrapi – mais aussi Abbas Kiarostami, Mohsen Makhmalbaf, Sohrab Shahid Saless et Bahram Beizai –, en est une bonne illustration. Connu sous le nom de Nouvelle vague iranienne ou encore « Cinéma différent » (Cinemay-e motefavet), ce courant est



De plus en plus, dans les grands quotidiens occidentaux (*Le Monde*, *Libération*, *New York Times*...), des journalistes – familiers de certains milieux dissidents iraniens – évoquent la naissance de forums, d'institutions culturelles, d'universités, de maisons d'édition et de journaux privés et relativement indépendants. Tous ces lieux permettent de gruger des espaces de liberté et de distiller les germes d'une pensée critique aux bienfaits lents, mais indispensables.

Cette entrée en dialogue avec ces mouvements démocratiques iraniens a le mérite de briser le discours ambiant qui rend l'Iran – comme le reste du Proche-Orient d'ailleurs – étranger aux aspirations démocratiques et, à ce titre, propice aux invasions « civilisatrices » de l'Occident démocratique. *Persepolis* y contribue également en nous permettant de rompre avec l'idée réduisant la scène politique à la seule présence d'acteurs politiques aux motivations religieuses. La révolution iranienne de 1979, rappelons-le, était le fait de tendances diverses : s'y trouvaient des communistes du parti Toudeh; des Moujahidin E Khalq (mélangeant chiisme et marxisme); la tendance proche d'Ali Shariati et d'autres. À ce jour, toutes ces tendances se sont remodelées pour donner naissance à des débats parmi les plus avancés dans le monde musulman.

En 2009, 30 ans après le renversement du Shah, les générations qui projetaient dans la révolution leurs idéaux tiers-mondistes de libération et d'égalitarisme ont vu leur discours s'enhardir. *Persepolis* en témoigne. La jeunesse iranienne y est l'acteur principal – elle l'est aussi en Iran, où 60 % de la population a aujourd'hui moins de 30 ans. ●



normes de la vie morale et publique. Arrestations arbitraires, assassinats politiques, enrôlement forcé d'un grand nombre dans la spirale guerrière Iran-Irak (1980-1988), douleur de l'exil et déchirement des familles en constituent la trame de fond.

les seuls accessibles en français. Le film de Satrapi en esquisse un peu le propos. On y décèle, en filigrane, le traumatisme d'une société faisant preuve de beaucoup d'imagination politique afin de paver la voie démocratique.

DVD

**LE CÔTÉ OBSCUR DE LA DAME BLANCHE**

RÉALISATION : PATRICIO HENRÍQUEZ  
 PRODUCTION : COLETTE LOUMÈDE/ONF  
 CANADA, 2006, 102 MIN.



Le 11 septembre prochain, on commémorera les 35 ans du coup d'État sanglant de Pinochet, qui renversait avec l'aide de la CIA le premier gouvernement socialiste démocratiquement élu d'Amérique latine.

Patricio Henríquez, qui a fui la dictature en 1973, plonge de nouveau sa caméra dans la mémoire douloureuse du Chili, comme il l'avait fait avec *11 septembre 1973, le dernier combat de Salvador Allende* (1998) et *Images d'une dictature* (2000). Avec lui, nous suivons à la trace des hommes et des femmes, têtus, luttant pour faire la vérité sur leur souffrance, en cherchant à traduire en justice les tortionnaires et à briser le mur du silence de l'impunité sur lequel ils se cognent et qui résiste encore. Malgré la commission Prison politique et torture (2004) révélant l'utilisation systématique de la torture sous Pinochet et les noms de 28 000 victimes, de 3 600 tortionnaires et de 800 centres de torture, la plaie reste vive pour un grand nombre de victimes des atrocités du régime, car bien peu de coupables furent traduits en justice.

La caméra, sobre, sait capter admirablement leur douleur et leur espérance, leur opiniâtreté et leur déception, la force bouleversante qui les anime, mais aussi l'indifférence d'un monde qui aspire à l'oubli. Il faut voir cette scène lamentable où, devant les slogans des manifestants réclamant

justice, des badauds outrés, aux accents de la haute société, les traitent de... rancuniers, comme si ce qu'ils avaient vécu ou leurs proches – viol, exécution, chocs électriques, autant de modulations de l'horreur et de l'avisement – était de l'ordre de la chicane à ravalier au nom du savoir-vivre.

Valparaiso – « val du paradis », ville portuaire magnifique, bâtie sur les flancs de ses 44 collines, avec ses funiculaires centenaires, ses escaliers en guise de ruelles, ses étroites rues en zigzag, ses maisons de guingois – est la scène du documentaire. Son personnage principal,

l'*Esmeralda*, le quatrième plus grand voilier du monde, une goélette brigantine, quatre mâts – plus de 2 900 m<sup>2</sup> de voilure – est surnommé Dame blanche pour sa couleur et sa grâce. Cette belle des mers est le bateau-école de la marine militaire chilienne. « Comment a-t-on pu torturer dans un lieu si joli? », se demande María Elena Comené. Elle y fut torturée en septembre 1973. Maintenant photographe, elle tente depuis de conjurer ce souvenir en pho-



tographiant à la moindre occasion ce voilier d'acier, qui fait corps avec elle, gardant secrètement pour soi ses images comme des traces apaisantes d'une beauté défigurée par le viol. Un plan du documentaire révèle sa vérité. Le navire fend les flots. Sa figure de proue apparaît: un condor – ce majestueux charognard des Andes.

On suit aussi Sergio Vuskovic, historien de la philosophie et maire de Valparaiso en 1973. Détenu et torturé sur l'*Esmeralda*, il racontera cette expérience limite dans *Un voyage très particulier*. La ruse, la force des hu-

miliés, lui permettra de survivre. Alors que le tortionnaire applique l'électricité sur tout son corps, il prolonge ses hurlements lorsque celle-ci atteint son dos. « Continue, dit l'officier au tortionnaire, c'est là que ça fait mal! » « Ils ont mordu », se dit-il, se délectant de sa discrète victoire. « Car en réalité, cela ne me faisait pas très mal. »

On accompagne aussi tout au long du film la sœur de Miguel Woodward, ce jeune prêtre engagé dans les quartiers pauvres de Valparaiso, torturé et battu à mort sur l'*Esmeralda*. Ses efforts pour retracer son corps et les responsables de sa mort resteront vains. À la fin du film, un ancien amiral avouera connaître le tortionnaire pour Miguel, mais il taira son identité pour



ne pas salir la mémoire de cet homme irréprochable!

Ce n'est que tout récemment que les autorités chiliennes ont reconnu que l'*Esmeralda* fut bien un centre de torture: 97 hommes et 58 femmes y vécurent l'enfer. Les autres centres ont été rasés pour effacer le sang. Mais comment faire avec « l'ambassadrice du Chili »? Un acte officiel de réparation aura vite fait de blanchir ses cabines, ses mâts, ses ponts – on n'en aura jamais fait avec autant d'empressement pour apaiser la souffrance des victimes.

Mais les tortionnaires courent toujours. Il n'est pas étonnant que le dernier film (2007) de Patricio Henríquez porte sur la torture.

**JEAN-CLAUDE RAVET**

## FAIRE LA VÉRITÉ

Normand Provencher  
**UNE PLACE À PART ENTIÈRE –  
 LES DIVORCÉS REMARIÉS  
 DANS L'ÉGLISE**  
 Montréal, Novalis, 2007, 120 p.

La question des divorcés remariés et de la place ou de l'exclusion que leur réserve l'Église catholique reste au cœur de nombreux débats. Il s'agit d'une question difficile, au premier chef, pour les hommes et les femmes qui vivent la situation et qui se sentent souvent jugés, rejetés et exclus de la communauté ecclésiale. Question difficile aussi pour les pasteurs coincés

entre une position officielle de l'Église perçue comme rigide et la complexité du vécu réel des gens. L'ouvrage documenté et précis de Normand Provencher vise à montrer que, malgré une position officielle apparemment assez fermée, il y a opportunité de poursuivre la réflexion et de faire une place entière aux divorcés remariés. Pour lui, le terme « place entière » signifie participa-

tion aux sacrements, plénitude du statut ecclésial et reconnaissance du nouveau statut marital.

L'ouvrage comprend trois parties. La première fait le point sur les enseignements récents du magistère, y compris une dissidence de trois évêques allemands en 1993. Puis, en une vingtaine de pages, l'auteur fait une synthèse rapide de la théologie du mariage.

La deuxième partie de l'ouvrage fait le point sur l'accueil des divorcés remariés aux sacrements. Pourquoi les divorcés remariés seraient-ils privés des sacrements pourtant nécessaires à la vie chrétienne? L'auteur insiste donc sur la signification et l'importance des sacrements, sur le respect de la conscience personnelle (il cite à la p.91 un texte de 1972 du théologien Joseph

Ratzinger, favorable à l'accès à la communion pour les divorcés remariés au nom de la tradition), sur la tradition orientale qui admet le remariage de la partie lésée. Il propose donc que la porte entrouverte soit pleinement ouverte. Il fixe les critères d'un jugement pastoral (échec définitif du premier mariage, solidité du nouveau couple, véritable mise en route spirituelle, préparation à une réconciliation en Église, éducation de la communauté d'accueil).

La troisième partie reprend des considérations pastorales sur le thème du recommencement. L'accueil des divorcés remariés, mais surtout la contribution et l'interpellation que les divorcés remariés peuvent apporter à l'Église sur l'échec, le deuil, le recommencement. L'auteur recommande un processus formel de réconciliation.

Dans l'ensemble c'est un livre opportun et courageux. Le style est simple et limpide; la documentation solide. La pensée est précise et s'en tient à son objet: donner une place entière aux divorcés remariés. Provencher parvient à proposer une thèse relativement audacieuse et peu tolérée par le magistère. Il n'élève pas le ton quand il cite le théologien Ratzinger (l'actuel Benoît XVI) contre le magistère ou lorsqu'il décrit la procédure des procès en déclaration de nullité (p.66) – qui est, soit dit entre nous, une façon compliquée et plutôt hypocrite de reconnaître le divorce sans l'avouer. Par ailleurs, le travail a les limites de ce genre. J'aurais aimé des exposés plus substantiels sur l'Écriture et sur l'anthropologie du mariage – institution qui ne recouvre pas tout le champ de la passion amoureuse. Le processus de réconciliation ne paraît pas clair: processus plutôt pénitentiel et un peu culpabilisant ou véritable nouveau départ? À cause des redites, j'ai eu un peu l'impression de trois ou quatre conférences différentes accolées et légèrement remodelées pour faire un tout – d'où certaines redondances.

L'ouvrage arrive à point nommé dans un contexte pastoral déchiré où la distance se creuse entre le dire officiel

et la réalité « sur le terrain ». Le livre de Provencher contribue positivement à faire la vérité.

**ANDRÉ BEAUCHAMP**

## DROITE AMÉRICAINE

Susan George  
**LA PENSÉE ENCHAÎNÉE –  
 COMMENT LES DROITES LAÏQUE  
 ET RELIGIEUSE SE SONT  
 EMPARÉES DE L'AMÉRIQUE**  
 Paris, Fayard, 2007, 315 p.

Susan George n'a pas de bonnes nouvelles pour nous. La fin du règne de George W. Bush ne provoquera pas aux États-Unis une remise en question systématique des principes qu'il a soutenus. Le pays n'embrassera pas du jour au lendemain des valeurs de tolérance, d'ouverture, de solidarité. Les années Bush n'auront pas été « qu'une cruelle aberration qui s'estompera des mémoires comme un mauvais rêve au matin ».

C'est que, nous dit Susan George dans *La pensée enchaînée*, la droite s'est désormais organisée. Grâce à une stratégie soigneusement planifiée, elle a réussi à prendre le contrôle de nombreuses institutions et à créer une véritable hégémonie culturelle. Pour y arriver, elle a bénéficié d'un soutien financier considérable, d'une organisation redoutablement efficace, d'un travail constant de la part de militants zélés. Les valeurs défendues par cette droite font frémir: ultralibéralisme, re-



ligiosité à la limite du fanatisme, intolérance envers les minorités, individualisme poussé à l'extrême.

On pourrait croire que Susan George exagère, qu'elle prête l'oreille à certaines théories du complot. Mais toute la force de son livre réside dans l'enquête patiente et méticuleuse qu'elle a menée. Le livre nous permet d'accomplir un véritable voyage dans l'univers de la droite américaine, de ses institutions, de la culture parallèle qu'elle a créée et qui devient de plus en plus une culture officielle.

L'auteure aborde à tour de rôle des sujets tels la nébuleuse des *think tanks* qui alimentent à n'en plus finir les médias de leurs idées conservatrices, les néoconservateurs et leur influence sur les politiques extérieures du gouvernement américain, la dégradation profonde du système d'éducation, l'action multiple et systématique des lobbies. Dénominateur commun de ces phénomènes : la liberté de pensée est constamment menacée; l'esprit des Lumières, qui cherchait à émanciper les êtres humains plutôt qu'à les embrigader, est en voie d'extinction.

L'un des passages les plus étonnants du livre de Susan George reste celui qu'elle consacre à la droite religieuse, dont elle décrit la diversité avec un grand souci de pédagogie : «La droite chrétienne aux États-Unis est de loin aussi complexe que la droite islamique dans les pays musulmans où, pour les observateurs extérieurs, les différences entre sunnites et chiïtes, nationalistes laïcs et religieux, salafistes (révolutionnaires ou pas), frères musulmans, wahhabites, etc., sont difficiles à suivre.»

Elle nous permet de découvrir des croyances et des faits de société très difficiles à admettre pour des étrangers élevés dans un pays essentiellement rationaliste. Par exemple, elle nous présente les «reconstructionnistes durs» qui défendent le principe de la lapidation; elle nous fait visiter les «maisons de l'enfer» (*hell houses*), sortes de musées qui reproduisent

avec «réalisme» les tourments de l'enfer; elle nous parle du Grand Ravisement, moment apocalyptique où le Christ enlèvera de la terre les membres de son Église; elle nous explique la théorie du Dessen intelligent, qui tente de rendre le créationnisme honorable.

Susan George, la militante, ne parvient pas à taire sa stupéfaction et son indignation. Ces interventions de l'auteure, qui seraient une faiblesse si le livre n'était pas si solidement documenté, contribuent plutôt à rendre cet essai aussi captivant qu'un bon roman. Susan George nous livre un portrait particulièrement sombre des États-Unis, portrait qu'il nous faut connaître pour comprendre la complexité d'une organisation sociale qui influence largement les choix politiques.

**CLAUDE VAILLANCOURT**

## DU RÊVE À LA DÉRIVE

Jean-Philippe Warren  
**ILS VOULAIENT CHANGER  
 LE MONDE – LE MILITANTISME  
 MARXISTE-LÉNINISTE AU QUÉBEC**  
 Montréal, VLB, 2007, 252 p.

Jean-Philippe Warren a publié plusieurs ouvrages sur l'histoire de la sociologie et sur divers aspects de la culture populaire au Québec. Cette fois, il se penche sur la période tumultueuse des années 1970, marquée par la présence des groupes de l'extrême gauche : ces trotskystes, léninistes, maoïstes, communément appelés *les m-l*.

Au Québec, tout comme en Amérique latine et en Europe, le radicalisme politique est à l'ordre du jour. Les intellectuels redécouvrent la pensée de Marx et des marxistes contemporains. Les jeunes rêvent de changer le monde. Certains s'engagent corps et âme dans la lutte révolutionnaire. À Montréal, trois mouvements politiques rivaux s'organisent : la Ligue communiste, le groupe «En Lutte!» et le Parti

communiste canadien (m-l). On estime à quelques milliers le nombre de leurs adhérents. La majorité se compose de jeunes – étudiants, travailleurs, chômeurs – déçus du conservatisme des partis traditionnels et de l'étalement du Parti québécois. Leur objectif : s'initier à la pensée révolutionnaire et la diffuser au sein des masses par la propagande et l'agitation; à plus long terme, former un véritable parti des travailleurs et créer les conditions propices à la révolution. Celle-ci porterait la classe ouvrière au pouvoir. Pour ces militants, la Chine et l'Albanie représentent des sociétés idéales. La «pensée-maotsétoung», les thèses de Lénine et de Staline sont leurs sources d'inspiration. Chaque groupe adopte une plate-forme théorique et une ligne politique qui ne tolèrent aucune critique ou déviation. Chacun publie son journal et produit une multitude de tracts, diffusés par ses militants. Ceux-ci sont présents sur toutes les lignes de piquetage, dans toutes les manifestations, à la sortie des usines et des bureaux. Ils noyautent la plupart des organismes populaires : comptoirs alimentaires, cliniques de santé et autres. Ils infiltrent les syndicats locaux et plusieurs départements universitaires. Ils parviennent ainsi à saboter la plupart des initiatives de la gauche modérée, notamment celles du mouvement féministe. La vie des militants, hommes et femmes, appartient au parti et se plie à toutes ses volontés. Travail, études, famille, loisirs et autres intérêts personnels sont sacrifiés à la cause révolutionnaire. La discipline est stricte; elle comporte la pratique de l'autocritique et l'imposition de sanctions.

Toutefois, au début des années 1980, les trois mouvements se sabordent. Leurs militants sont à bout de souffle. La conscientisation des masses ne progresse pas, l'évolution de la





Chine et de l'Albanie déçoit. Par ailleurs, le rejet de la cause des femmes et des homosexuels ne fait plus l'unanimité. Avec le recul du temps, comment expliquer l'engouement maoïste et sa dérive politique, du moins pour le Québec? Selon Warren, quatre facteurs entrent en jeu. 1) La culture catholique, avec son éthique judéo-chrétienne du sacrifice et du salut dont ces jeunes ont été pétris dès leur enfance. 2) L'anomie collective et la perte de repères provoquées par la Révolution tranquille. 3) L'aggravation de l'exploitation et du chômage avec la montée du néolibéralisme, dans une économie mondialisée échappant au contrôle de l'État. 4) Enfin, la politique à courte vue des partis traditionnels et l'incapacité du Parti québécois à réaliser l'indépendance nationale.

Bien que cette monographie s'appuie sur un travail de recherche considérable, elle se lit comme un roman. L'auteur reconstitue minutieusement la conjoncture sociopolitique de 1970 à 1980. Il a recueilli et analysé les archives des groupes et des individus, les témoignages des leaders et des militants. Pour interpréter ce phénomène social inédit – le marxisme-léninisme à la québécoise – il élabore aussi une problématique originale, conjuguant l'histoire et la sociologie. On sera reconnaissant à Jean-Philippe Warren de rendre compte, avec une telle maîtrise, d'un moment important de l'histoire récente que tout vouait à l'oubli. On reste partagé entre l'admiration et l'horreur devant cette jeunesse prête à se sacrifier pour changer le monde.

**NICOLE LAURIN**

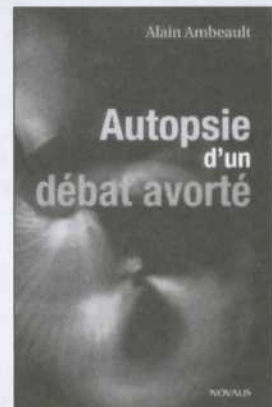
### RENOUER LE DIALOGUE

Alain Ambeault  
**AUTOPSIE D'UN DÉBAT AVORTÉ**  
 Ottawa, Novalis, 2007, 214 p.

En 2006, la Conférence religieuse canadienne (CRC) publiait un *Message à nos évêques* à l'occasion de la visite que ceux-ci font périodiquement à Rome pour rendre compte de la si-

tuation de l'Église d'ici. Alain Ambeault, clerc de Saint-Viateur, était alors président de la CRC. Dans *Autopsie d'un débat avorté*, il analyse le contexte de la prise de position des religieux et les réactions qu'elle a suscitées dans l'épiscopat et auprès de certains publics. Dans une seconde partie du livre, il dégage quelques défis incontournables pour la revitalisation de l'Église canadienne. On retrouve aussi, dans le volume, le texte original du *Message à nos évêques*. La CRC y traite de la quête de sens, de la vie communautaire, des célébrations, des solidarités et du prophétisme dans l'Église. Pour chacune de ces dimensions de la vie ecclésiale, les communautés religieuses avaient été invitées à rappeler les principales réalisations de l'Église et ses points en souffrance ainsi qu'à formuler des souhaits pour l'avenir. Les dix chapitres, si brefs soient-ils, présentent le débat d'une façon respectueuse et en esquissent les problématiques.

Les lecteurs qui ont connu de près ou de loin le concile Vatican II, qui ont fait leur la reconnaissance de l'Église comme Peuple de Dieu et son nouveau rapport au monde et à la modernité qui y étaient déclarés, appuieront l'initiative des religieux et une bonne partie de leur analyse. Ils seront soit étonnés, soit malheureux, que la démarche de ces derniers n'ait pas été accueillie, que le débat souhaité ait avorté et que des personnes si engagées ecclésialement soient traitées par certains comme des adversaires. Les portes ouvertes au Concile sont-elles maintenant refermées? N'y a-t-il plus de place pour le dialogue mis à l'honneur naguère dans l'encyclique *Ecclesiam suam*? Doit-on reprendre la distinction hermétique entre enseignants et enseignés au sein des Églises locales et dans les rapports entre Rome et les Églises particulières? Voilà autant de questions qui viennent à l'esprit. Même dans le contexte où l'auteur invite les uns et les autres à la réconciliation après l'expérience pénible vécue, elles ne peuvent être écartées. Ces questions rappellent en effet les déceptions ou les échecs qu'ont provoqués, chez nous,



des expériences de synodes diocésains, de conseils diocésains de pastorale, de conférences épiscopales, de commissions pontificales et autres organismes ecclésiaux. Le débat avorté de la CRC est révélateur d'une tendance lourde. Le modèle hiérarchique et centralisé de notre Église, loin de chercher à se conjuguer avec les valeurs de la démocratie et une certaine éthique de la discussion, tend de plus en plus à se refermer sur lui-même. Il privilégie alors le contrôle et l'uniformité plutôt que le rassemblement et la reconnaissance des uns et des autres dans leur riche diversité en vue d'un projet commun : l'annonce de la Bonne Nouvelle.

Dans la seconde partie du livre, Alain Ambeault relève cinq défis qui interpellent l'Église : la rencontre des cultures; la recherche d'équilibre entre le presbytère, la démocratie et la synodalité; l'ouverture au nouvel univers symbolique du monde actuel; l'accueil de tous au repas eucharistique; la remise de l'Évangile sur le métier pour l'offrir au monde et libérer la Parole. L'auteur rejoint ainsi différents enjeux que soulevait déjà le rapport Dumont en 1972, mais il les met en contexte et il évoque avec justesse divers phénomènes plus récents. On aurait souhaité en ce sens qu'il prolonge davantage sa réflexion sur le thème de l'ouverture au nouvel univers symbolique dans lequel nous vivons.

Ce livre était nécessaire. L'auteur y rend service à une Église qui, par les ministères, les engagements et les charismes de tous ses membres, est appelée à être sacrement universel de salut.

**JACQUES RACINE**

# SISP

Secrétariat intersyndical des services publics

## 2 Objectifs :

Défendre les services publics offerts à la population  
Valoriser les travailleuses et travailleurs qui y œuvrent

## 3 Bonnes raisons pour promouvoir les services publics :

Services accessibles et gratuits  
Services de qualité partout au Québec  
Gestion à l'abri de la logique du profit

## 5 Organisations syndicales qui unissent leur action :

Centrale des syndicats du Québec  
Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec  
Syndicat de la fonction publique du Québec  
Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux  
Syndicat de professionnelles et professionnel du gouvernement du Québec



300 000 personnes syndiquées  
Une force qui compte!

# À qui "appartient" l'université

colloque  
de la



AU CONGRÈS  
DE L'ACFAS jeudi 8 MAI 2008

L'université n'a jamais été à l'abri des pouvoirs



RELIGIEUX  
POLITIQUE  
ÉCONOMIQUE

Le **SAVOIR** étant devenu essentiel au progrès de la société - quel que soit le sens du mot progrès - **L'UNIVERSITÉ** représente plus que jamais un **ACTEUR CONVOITÉ** pour le développement des connaissances...

... À qui "appartient" l'université?

À celles et ceux qui font les politiques ?

À celles et ceux qui promeuvent la commercialisation des connaissances ?

Aux gestionnaires ?

À celles et ceux qui étudient ?

À celles et ceux qui sont au cœur de l'enseignement ?

À la société ?

... Vouée à la défense de l'université comme service public, à la liberté académique et à la collégialité, la FQPPU invite à débattre de cette très importante question dans le cadre de l'ACFAS.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS : [www.fqppu.org](http://www.fqppu.org)  
[www.acfas.ca/congres](http://www.acfas.ca/congres)